

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Sortie de M. LESPADÉ aux points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n° 2016-06-078-DR/FIN

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
Mme BIRLES	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

ABSENTS EXCUSÉS

M. AJA, Mme FAURE

ABSENTS

M. ROBLES, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 29

28 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
263	09/05	ANNULEE		
264	09/05	ANNULEE		
265	11/05	prêt de matériel mairie boucau 13-05	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
266	13/05	DVCS - MAC - Concert duo A Tempo	Contrat avec Sormena Produzkioa pour l'animation d'un concert	1101,00 €
267	13/05	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin au mois d'avril 2016	450,00 € HT
268	17/05	DVCS - MAC - Festimai	Convention avec la Communauté de Communes du Seignanx dans le cadre du Festi'Mai 2016	
269	17/05	DVCS - Médiathèque - Association Zone Franche	Contrat avec l'association « Zone franche » pour la représentation d'un spectacle	1693,08€ + frais de restauration
270	17/05	Contrat de licence réutilisation données publiques	Contrat de licence de réutilisation des données publiques avec le Département des Landes	A titre gratuit
271	20/05	Attribution marche investigations structurelles	Marché relatif à la réalisation de missions d'investigations structurelles avec les sociétés Géotech et Sanitra Fourier	9 285,72 € TTC
272	20/05	Missions SPS CT Projet réhabilitation Centre Technique Municipal	Marché relatif aux missions CSPS / CT dans le cadre de la réhabilitation du Centre Municipal Albert Castets avec les stés Labruyère Expertise et ANCO	39 036,00 € TTC
273	23/05	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL) pour l'année 2016	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL) pour l'année 2016	13 317,00 €
274	23/05	DVCS - Exposition Mémoires - C Guédon	Contrat avec Mme Guedon pour l'exposition « Mémoires » organisée à l'Hôtel de Ville	A titre gratuit
275	26/05	Attribution Marché Etudes géotechniques - Bassin rétention Lénine	Marché relatif à la réalisation d'études géotechniques avec la sté Alios	Tranche ferme : 10 800 € TTC Tranche conditionnelle : 3 600 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
276	27/05	Convention d'utilisation de salle - Ecole élém J Jaurès	Mise à disposition d'une salle municipale – Parents d'élèves Ecole J. Jaurès	A titre gratuit
277	27/05	Convention mise à disposition de locaux scolaire	Mise à disposition d'une salle municipale – Parents d'élèves Ecole J. Jaurès	A titre gratuit
278	27/05	prêt de materiel grillet-lencquesaing 3-06	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Grillet-Lencquesaing	A titre gratuit
279	27/05	prêt de salle ecole J.Mouchet 7-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Ecole J. Mouchet	A titre gratuit
280	27/05	prêt de salle burban 23-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Burban Immobilier	A titre gratuit
281	27/05	prêt de salle defoly 7-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Defoly	A titre gratuit
282	27/05	prêt de salle arbel immo 28-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Arbel Immobilier	A titre gratuit
283	27/05	prêt de matériel mairie ondres 22-06	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie d'Ondres	A titre gratuit
284	27/05	prêt de salle mieux vivre au pissot 27-05	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « Mieux vivre au Pissot »	A titre gratuit
285	27/05	Convention mise à disposition salle - école mater J Jaurès	Mise à disposition d'une salle municipale – Parents d'élèves Ecole J. Jaurès	A titre gratuit
286	27/05	Convention de mise à disposition salle école R Lasplacettes	Mise à disposition d'une salle municipale – Parents d'élèves Ecole R. Lasplacettes	A titre gratuit
287	27/05	ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	Marché relatif à la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène avec les stés PLG Sud Ouest, Sopecal, Hycodis et Antilope	Montant maxi annuel : 50 500 € HT
288	27/05	DVCS - EMM - Spectacle Flute	Contrat avec la Cie « Eclat de Lyre » pour la représentation d'un spectacle de flûte	900,00 € TTC
289	31/05	DVCS - Médiathèque - Fralib	Contrat avec l'association « Pol'Art » pour la projection d'un documentaire à la Médiathèque	105,00 € TTC + frais de déplacement
290	01/06	DVCS - Médiathèque - Annule et remplace D 236	Contrat avec M. Philippe Jalbert pour l'animation d'ateliers d'illustration et une rencontre dédicace à la Médiathèque	455,40 €
291	01/06	ACQUISITION D'UN CAMION BENNE 3.5 Tonnes	Marché relatif à l'acquisition d'un camion plateau avec la sté Renault Baskoto	30 641,84 € TTC Reprise ancien véhicule : 100,00 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
292	02/06	MARCHES DENREES ALIMENTAIRES CLASSES SANS SUITE	Classement sans suite du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires	
293	03/06	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi d'invitations ; Soirée Médiathèque « Lutte Fralib »	Contrat avec la poste pour un envoi en nombre d'invitations à la soirée « Fralib » de la Médiathèque	0,41 € par pli
294	06/06	Convention d'utilisation de locaux - école maternelle R Lasplacettes	Mise à disposition d'une salle municipale – Parents d'élèves Ecole R. Lasplacettes	A titre gratuit
295	06/06	Convention d'occupation des locaux - école mat Jaurès	Mise à disposition d'une salle municipale – Parents d'élèves Ecole maternelle J. Jaurès	A titre gratuit
296	07/06	Convention d'occupation locaux Lycée professionnel - Gendarmerie	Convention de partenariat avec le LP A. Croizat dans le cadre de la mise à disposition de leurs locaux à la Gendarmerie pour la saison estivale 2016	
297	07/06	Mise à Disposition d'un Mini Bus pour Rando Santé 19 Juin et 26 au 28 Aout 2016	Mise à disposition d'un véhicule municipal – Association « Rando Santé »	A titre gratuit
298	10/06	Contrat d'occupation du domaine public ; Logement Ecole Jean Jaurès - N°1	Mise à disposition d'un logement municipal de l'école J. Jaurès à la famille Alzoubi (6,5 mois)	A titre gratuit
299	10/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin 13/04/16	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 13/04/16	90 € TTC
300	10/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin 10/05/16	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 10/05/16	90 € TTC
301	10/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin 20/05/16	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 20/05/16	90 € TTC
302	10/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin 25/05/16	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 25/05/16	90 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
303	10/06	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services - Espace Technologique Jean Bertin 01/06/16	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 01/06/16	180 € TTC
304	10/06	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE	Marché relatif à l'acquisition de matériel informatique avec la sté MDM Informatique	14 966,40 € TTC

M. Perret présente un diaporama relatif aux dispositions concernant l'extinction partielle de l'éclairage public sur la Commune. Voir annexe n°1

M. Gonzales souhaite revenir sur l'intervention de Mme Delavenne à l'antenne de France 3 en marge de la séance du Conseil municipal du 22 juin dernier.

Il lit la déclaration suivante :

M. Le Maire, mes chers collègues,

Je voudrai régir aux propos de Madame DELAVENNE sur FR3 en marge du dernier Conseil Municipal.

D'abord pour la féliciter d'avoir enfin compris, après avoir dit que ce n'était que du vent et des manipulations, qu'il y avait bien un problème de transports sur Tarnos suite à la création d'un éventuel EPCI Pays Basque. Car quand on propose des solutions, c'est qu'il y a un problème.

Le souci, se sont les solutions qui sont proposées et qui démontre au mieux l'ignorance, au pire l'incompétence de Mme la Vice-présidente de la Communauté des Communes en la matière.

Je cite : « Le transport il y en aura toujours, syndicat mixte ou pas, puisqu'on peut donner la délégation de service à une autre entreprise tout simplement. Ça peut être aussi le Conseil Général des Landes qui reprend la compétence. ».

Donner la délégation de service à une autre entreprise, voilà une bonne nouvelle pour les tarnosiens, avec quels moyens et compétences. Ceux de la Communauté des Communes, elle n'a ni l'un ni l'autre. Pas plus que notre commune qui ne pourrait plus percevoir le versement transport des entreprises à hauteur de 2% de la masse salariale. Donc par cette proposition, vous faites une croix sur le Tram'bus, les Tarnosiennes et les Tarnosiens jugeront.

Quant au Conseil Général devenu Départemental depuis 2015, j'ai le regret de vous dire qu'il n'a pas la compétence des transports urbains.

Donc à ce jour, personne, ni les Préfets, ni vos nouveaux amis les députés Jean-Pierre Dufau et Colette Capdevielle, personne n'apporte une quelconque assurance issue d'un article de la loi, permettant à notre commune d'avoir en 2017 et pour les années à venir un service de transports à la hauteur des enjeux.

Je crois que la population a tout intérêt à continuer de mobiliser sur le sujet.

Je vous remercie.

Mme Delavenne revient sur les propos de M. Gonzales lorsqu'il déclare qu'elle est une Vice-Présidente ignorante et incompétente.

M. Gonzales précise qu'il a déclaré cela seulement en ce qui concerne les transports.

Mme Delavenne demande à M. Gonzales par qui est assuré le transport aujourd'hui.

M. Gonzales indique qu'il est assuré par Chronoplus à travers une Délégation de Service Public.

Mme Delavenne rajoute qu'il s'agit de la société Véolia, une entreprise privée.

M. Gonzales indique que c'est la société Transdev.

Mme Delavenne demande depuis combien de temps il s'agit de cette société.

M. le Maire indique que c'est en train de changer.

M. Gonzales demande à Mme Delavenne comment financer le transport via une entreprise privée.

Mme Delavenne propose un financement à travers la taxe « Transport » et une partie des impôts.

M. le Maire rappelle que la ville de Tarnos est adhérente au Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour (STACBA) depuis 1978. Il rajoute que, dans le cadre du projet Tram'bus, le STACBA a décidé de fixer au plus haut le taux du Versement Transport.

Il explique qu'il s'agit de la contribution générée par les entreprises de plus de 11 salariés situées sur le périmètre du STACBA et que le taux a été fixé à 2 %.

Il souligne que cette nouvelle recette pourrait permettre de financer les projet Tram'bus, évalué à 130 millions d'€ pour les 2 lignes (Bayonne Nord-Biarritz et Tarnos Nord-Bayonne Technocité).

M. le Maire rajoute que, si Tarnos ne fait plus partie du STACBA, la Commune ne pourra pas prélever ce Versement Transport à la même hauteur, ce qui engendrera une diminution très importante des recettes et risque d'être rédhibitoire pour l'aménagement de la ligne de Tram'bus sur la Ville.

Mme Delavenne rappelle qu'elle avait demandé à M. le Maire de communiquer au groupe Tarnos pour Tous les compte-rendu du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC).

M. le Maire indique qu'il s'agit de documents publics pour tous disponibles sur le site du SMTC.

Mme Delavenne insiste sur le fait qu'en tant que Maire et Vice-Président du SMTC, il ne communique pas ces documents.

M. le Maire répète qu'il s'agit de documents administratifs consultables, non seulement par les élus, mais aussi par l'ensemble des administrés.

Mme Delavenne le remercie pour cette réponse mais regrette de ne pas avoir eu ce retour au moment de sa demande.

M. le Maire indique qu'elle possédait déjà cette réponse puisqu'elle a été représentante de la Ville au SMTC.

Mme Delavenne rajoute qu'à cette époque, cela n'existait pas sur le site ou qu'elle ne l'avait pas vu et rappelle que M. le Maire est Vice-Président du SMTC.

M. le Maire donne raison à M. Gonzales lorsqu'il rappelle que d'autres collectivités comme les Départements, ont un service de transport mais qu'il ne s'agit pas de transports urbains. Il insiste sur le fait que le transport urbain ne fait pas partie des compétences du Département et qu'il ne peut donc pas remplacer le STACBA.

M. le Maire rajoute qu'il était présent, le matin même, lors de la rencontre avec M. le Sous-Préfet qui a expliqué les limites de ses marges de manœuvre. Il insiste sur le fait que la Ville est suspendue à des décisions qui seront prises par d'autres élus que les élus tarnosiens et que, d'un point de vue démocratique, cette situation interroge vraiment.

Il explique qu'à ce jour, il n'y a aucune certitude ni aucune garantie et déclare de nouveau qu'il partage le point de vue de M. Gonzales.

Il conclut en disant que le Conseil municipal aura de nouveau l'occasion de débattre autour de la question des transports.

2016-06-071-DR/FIN – Budget Commune – Compte de Gestion 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-06-072-DR/FIN – Budget Commune – Compte Administratif 2015

M. Perret présente une note explicative relative aux principales informations financières du Compte administratif de la Commune pour 2015. Voir annexe n°2

Concernant la section de fonctionnement, Mme Delavenne revient sur les 600 000 € supplémentaires relatifs aux rôles supplémentaires et complémentaires suite à des régularisations de taxe foncière.

Elle demande pourquoi cette somme n'a pas été prise en compte dans l'élaboration du budget 2016.

M. Perret explique que la notification de cette somme étant arrivée en décembre 2015, il était difficile de l'intégrer au Budget. Il indique qu'il s'agit de rôles supplémentaires établis par les services fiscaux suite à des redressement auprès des particuliers et des entreprises.

Mme Delavenne souligne que la taxe foncière ne concerne que les particuliers et que les entreprises sont soumises à la taxe d'aménagement.

M. Perret précise que les entreprises aussi sont soumises à la taxe foncière et qu'elles payent la taxe d'aménagement sur les bâtiments suite à un dépôt de permis de construire.

Mme Delavenne demande de nouveau pourquoi il n'a pas été tenu compte de cette somme dans le budget 2016.

M. Perret précise qu'il y a une première notification au mois de mars sur la base des locaux connus des services de l'Etat et une deuxième notification en fin d'année suite aux rappels envoyés par les services fiscaux.

Mme Delavenne demande s'il est possible d'avoir une copie des détails de ces rôles supplémentaires.

M. Perret indique que la Ville n'a pas l'origine des contribuables.

Mme Delavenne demande si on peut connaître le nombre de contribuables et le détail des montants.

M. le Maire propose de lui communiquer le mail envoyé par les services fiscaux.

Voir annexe n°3 (tableau communiqué par les services fiscaux)

M. Bouvier, Directeur Général des Services, précise que les services fiscaux envoient quelques lignes indiquant simplement la somme que la Ville va percevoir, sans le détail des biens auxquels correspondent les taxes. Il rajoute que sur ces 600 000 € notifiés en décembre 2015, les rôles supplémentaires représentent environ 440 000 € issus d'arriérés des années précédentes et les rôles complémentaires représentent environ 165 000 € correspondant aux impositions 2015. Il indique que les 165 000 € de rôles complémentaires ont été intégrés au budget 2016.

Au sujet de l'édition du Compte administratif, Mme Delavenne indique que, d'après la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992 et l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la Commune prévues au troisième alinéa de l'article L 2313-1 comprennent les ratios.

Elle demande si on retrouve ces ratios dans le document du Compte administratif alors qu'ils apparaissent dans la note de présentation.

Mme Domet, Directrice Générale Adjointe des Services, indique que les ratios apparaissent en page 27 de la note explicative.

M. le Maire explique que la note de présentation fait partie du document du Compte administratif.

Mme Domet précise que cette note est obligatoire depuis la loi NOTRe en accompagnement du Compte administratif et que les annexes, elles aussi obligatoires, se trouvent à partir de la page 26.

M. Perret rajoute que ces tableaux de ratios sont partie prenante du Compte administratif.

Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 28

Pour: 26

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

M. le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat 2014	Part affecté à l'investissement	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat 2015
Investissement	-1 865 769,27		4 007 280,92	5 317 816,94	-555 233,25
Fonctionnement	2 285 201,90	-2 280 000	19 046 682,82	21 287 517,21	2 246 036,29
Totaux	419 432,63	-2 280 000	23 053 963,74	26 605 334,15	1 690 803,04

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2016-06-073-DR/FIN – Budget Mission d'Action Culturelle – Compte de Gestion 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion de la Mission d'Action Culturelle dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-06-074-DR/FIN – Budget Mission d'Action Culturelle – Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 28

Pour: 26

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

M. le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2014	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat 2015
Fonctionnement	347,38	91 394,12	92 045,50	998,76
Totaux	347,38	91 394,12	92 045,50	998,76

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2016-06-075-DR/FIN – Budget Lotissement Bertin – Compte de Gestion 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion du Lotissement Bertin dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-06-076-DR/FIN – Budget Lotissement Bertin – Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 28
Pour: 26
 Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)
 M. le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2014	Part affecté à l'investissement	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat 2015
Investissement	5 959,52		716 040,48	716 736,48	6 655,52
Fonctionnement	0,00		716 736,48	716 736,48	0,00
Totaux	5 959,52		1 432 776,96	1 433 472,96	6 655,52

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2016-06-077-DR/FIN – Budget Pôle de Services – Compte de Gestion 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion du Pôle des Services dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-06-078-DR/FIN – Budget Pôle de Services – Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 28

Pour: 26

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

M. le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2014	Part affecté à l'investissement	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat 2015
Investissement	-2 624,74		219 037,78	207 799,88	-13 862,64
Fonctionnement	8 472,98	-8 472,98	355 348,53	373 654,33	18 305,80
Totaux	5 848,24	-8 472,98	574 386,31	581 454,21	4 443,16

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2016-06-079-DGS – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cession des biens 2015

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2015

2016-06-080-DGS – Programme Héphaïstos – Compromis de vente avec le Comité Ouvrier du Logement

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente avec le COL pour procéder à cession de la propriété cadastrée section 101 p et 285p pour une superficie approximative de 3204 m².

DIT que cette cession sera effectuée moyennant le prix de un million deux cent deux mille sept cent cent soixante euros (1 202 772€)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dits actes ainsi que tout document afférent à cette transaction.

RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

2016-06-081-DGS – Propriété Gesnais-Bodinat – Demande d'exercice du droit de préemption partiel de la SAFER

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 27

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

SOLLICITE la SAFER pour qu'elle exerce son droit de préemption partiel sur la propriété cadastrée section E21,E22, E23, E24p, E26p, E28p, E 29, E30, E 31p d'une superficie approximative de 2ha39ca56ca.

DIT que le prix estimé par la SAFER pour la préemption partielle de cette propriété est de 25 000€ auxquels viendront s'ajouter les frais de mission de la SAFER.

DIT que ce montant doit être soumis à l'accord express des commissaires du gouvernement et notamment du commissaire finances. En conséquence, le prix initialement estimé par la SAFER pourra éventuellement être réévalué.

DIT que dans cette éventualité, la Commune s'engage à maintenir sa demande de préemption partielle à concurrence d'un prix maximum acquisition par la SAFER de 30 000€ (frais de mission SAFER en sus) .

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'exercice de droit de préemption partielle par la SAFER ainsi que l'acte d'acquisition et tout document concernant cette transaction.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget.

2016-06-082-DGS – Propriété Rosolin – Lopez – Dicharry – Exercice du droit de préférence

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 27

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

DECIDE d'exercer son droit de préférence pour acquérir la parcelle cadastrée section AI n°189 d'une superficie de 13 525 m².

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 50 000€

DESIGNE Maître DUPOUY, notaire à SAINT MARTIN DE SEIGNANX(40), 2080 avenue du quartier neuf, pour dresser l'acte d'acquisition avec les Consorts ROSOLIN LOPEZ DICHARRY.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Ville.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget.

**2016-06-083-DGS – Pôle de Services « Espace technologique Jean Bertin » -
Tarifs des locations et charges**

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

Vote: 27

Pour: 25

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

FIXE les loyers du Pôle de Services comme suit :

PÉPINIÈRE :

- année d'entrée en pépinière : 6,40 € HT par m² et par mois
- années suivantes : + 15 % par an à la date anniversaire d'entrée en pépinière

HÔTEL D'ENTREPRISES :

- année 2016 : 12,80€ HT par m² et par mois + 3,00 € HT(local de stockage) par m² et par mois
- années suivantes (au 1^{er} janvier) : augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux

LOCATION GÉNÉRALE :

		Montant 2016 HT par m ² et par mois	Années suivantes
Restaurant	Inter-entreprises	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
« L'EOLE »			
SCIC Interstices		4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx (CBE)		4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
TEC GE COOP		4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
MISSION LOCALE		Gratuit	Gratuit
ITEMS	Bureau	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
	Atelier	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux

FIXE le coût des charges locatives mensuelles à 4,00 € le m² pour les entreprises en pépinière et en

hôtel d'entreprises

DIT que le restaurant Inter-entreprises « L'EOLE », la SCIC Interstices, le CBE, TEC GE COOP et la Mission Locale des Landes sont exonérés des charges locatives.

DIT que la tarif de location des salles de réunion reste inchangé (avec une possibilité de location à la demi-journée):

	Montant 2016 - HT par jour
Salle n°1	150,00 €
Salle n°2	100,00 €

DIT que ces montants entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2016

DIT que les sommes seront inscrites chaque année au budget

2016-06-084-DGS – Convention annuelle avec le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

Vote: 28

Pour: 28

M. le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention 2016 à intervenir entre la Ville et le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx.

AUTORISE Madame NOGARO, Maire adjointe déléguée, à signer cette convention.

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2016.

2016-06-085-DGS – Propriété Belin-Garcia : Convention Résidence Sociale

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire Adjointe

Vote: 28

Pour: 28

M. Perret ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite conclue entre l'État, le FJT et la Commune en application de l'article L 353-2 du code de la construction et de l'habitation et portant sur les résidences sociales visées aux articles L 351-2 et R 351-55 du code de la construction et de l'habitation et ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement ainsi que tout document relatif à la demande d'agrément PLAI.

2016-06-086-DGS – Acquisition de terrain SCI Loustaunau – Jardins partagés du programme immobilier Loustaunau

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE d'acquérir auprès de la SCI LOUSTAUNAU, Société Civile immobilière, 2 chemin de la Marouette, pôle Haristéguy, 64 100 BAYONNE, la parcelle cadastrée section AD n°1808 d'une superficie de 431 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant l'euro symbolique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction

DIT que les frais liés à cette transaction seront pris en charge par la SCI LOUSTAUNAU

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget de la Commune.

2016-06-087-DAP – Approbation du Plan Vélo de Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

M. Dubert présente un diaporama relatif au projet de Plan Vélo pour Tarnos. Voir annexe n° 4

Au sujet du mobilier urbain de stationnement des vélos, Mme Montaucet précise que le mobilier existant aux abords de la Médiathèque ne lui paraît pas suffisant par rapport aux vols du fait que l'antivol ne peut être accroché qu'à la roue.

Elle demande si, dans le projet de Plan Vélo, le mobilier urbain sera assez haut pour y attacher le cadre.

M. Dubert indique que le choix n'a pas encore été arrêté et rajoute que les remarques des usagers seront prises en compte.

Concernant les pistes cyclables actuelles, Mme Montaucet fait part de remarques d'usagers qui estiment que le marquage au sol est insuffisant pour être sécurisé, notamment lorsqu'il y a des intersections de rues.

M. Dubert précise que la piste cyclable de l'avenue Julian Grimau est matérialisée par un marquage vert mais que ce n'est peut être pas le cas partout. Il prend note de cette remarque.

Mme Montaucet rajoute qu'il faut veiller à l'effacement des bordures de trottoirs car, à certains endroits, les dénivelés sont très importants sur les pistes existantes.

M. le Maire indique que ce problème est aussi lié à l'accès aux propriétés, notamment sur l'avenue Salvador Allende et l'avenue Julian Grimau.

Mme Montaucet demande ce qu'il en est de la rue Georges Lassalle.

M. le Maire explique que la difficulté, sur l'avenue Georges Lassalle, est qu'il n'y a pas d'emprise suffisante pour y faire un aménagement cyclable.

Il revient sur la liaison cyclable entre Boucau et Tarnos et explique que la question de passer par la passerelle Pierre Sépard reste à trancher du fait du manque de sécurité.

Il indique qu'il existe une autre question relative à l'accès à la zone industrialo-portuaire pour ses employés. Il précise que l'accès par la route empruntée par les poids-lourds est trop dangereux mais qu'il pourrait y avoir une option avec une piste qui partirait de la rue des Dunes et contournerait « Causse-Wallon » en suivant le tracé de la voie de contournement de la Digue.

M. le Maire souhaite insister sur la liaison entre le Centre-Ville et le secteur littoral. Il explique que le tracé passerait le long des routes lorsque l'emprise le permettra mais aussi dans le secteur de l'Aygas afin de le valoriser avec un projet de passerelle tout en respectant cet environnement. Il indique que c'est un projet ambitieux mais qu'il permettrait aux usagers de découvrir ce site naturel tout en réfléchissant à canaliser le passage des vélos.

Mme Delavenne lit la déclaration suivante au nom du groupe Tarnos pour Tous :



Tarnos pour Tous

engagés pour Vous

DECLARATION CONSEIL MUNICIPAL – PLAN VELO

Monsieur le Maire,

Les membres du groupe Tarnos pour Tarnos regrettent que ce plan vélo ne s'inscrive pas dans le cadre d'un schéma cyclable communautaire que votre majorité s'obstine, depuis le mandat dernier, à empêcher en s'opposant à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Seignanx. Vous vous y êtes opposés encore une fois la semaine dernière en Conseil Municipal.

Cette opposition prive (ou du moins rend très difficile) la Commune de Tarnos d'une majoration de financements (Communauté de Communes, Département et Région).

De même, cette opposition de principe empêche l'extension de la véloroute de la RD 74 (bords de l'Adour) de Tarnos vers MACS.

Enfin, vous qui dénoncez le manque de concertation de la Communauté de Communes et mentionnez ce manque dans le PLUI n'avez pas consulté la Communauté de Communes.

Nous espérons, une fois de plus, qu'au-delà de cette délibération vous saurez saisir la main tendue de la Communauté de Communes du Seignanx pour avancer sur le transfert de la compétence cyclable et cela dans l'intérêt de tous.

Marie-Ange DELAVENNE : Conseillère Municipale - Vice-Présidente à la Communauté de Communes du Seignanx en Charge de l'environnement et du développement durable

Gérard CLAVERIE : Conseiller Municipal

M. le Maire précise que les propos tenus dans cette déclaration sont faux. Il prend pour exemple que certaines pistes cyclables situées à St Martin de Seignanx sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de St Martin de Seignanx à partir d'un Plan Vélo à l'échelle de la commune et que le Département a accompagné financièrement cette opération.

Il rajoute que cela signifie qu'une commune qui garde la maîtrise d'ouvrage a la possibilité de réaliser des pistes cyclables.

Il explique que, dans l'hypothèse où le transfert à la Communauté de Communes du Seignanx serait envisagé, de par le peu de marges de manœuvre dont elle dispose en matière financière, cela aurait pour conséquence une baisse significative de l'attribution de compensation à la Commune. Il rajoute que la Ville serait pénalisée de 2 façons :

- par la perte de la maîtrise sur la réalisation des pistes cyclables*
- par la perte financière d'un transfert de compétence*

M. le Maire rappelle que la Ville se bat pour son maintien au sein du STACBA et que c'est avec ce syndicat qu'elle s'associe pour le projet de mise à disposition de vélos, à partir de septembre, au niveau de l'Hôtel de Ville et du Pôle Bertin.

Il conclut en disant qu'au vu de tous ces éléments, la ville de Tarnos a tout intérêt à conserver la maîtrise d'ouvrage de ses pistes cyclables.

Vote: 29

Pour: 27

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

APPROUVE le Plan Vélo de Tarnos

DIT que les Collectivités Territoriales, dans le cadre de leurs compétences respectives, seront associées à la mise en oeuvre du Plan Vélo de Tarnos.

CHARGE Monsieur le Maire d'engager les actions d'aménagement, d'équipement et de promotion du vélo telles que prévues dans le Plan Vélo de Tarnos.

2016-06-088-DR/CPA – Lancement du marché de denrées alimentaires

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire Adjointe

M. Claverie suppose que cette délibération va s'inscrire, à terme, dans un appel d'offre et un passage en Commission d'Appel d'Offre et déclare que le groupe Tarnos pour Tous ne prendra pas part au vote.

Vote: 27

Pour: 27

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

AUTORISE le maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande multi-attributaires dans le cadre du marché de fourniture de denrées alimentaires et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

AUTORISE le maire à signer les marchés et les pièces correspondantes, ainsi que les modifications de marchés éventuelles.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

M. le Maire explique que la Ville a été confrontée au mouvement social dans le cadre de la loi « Travail » et qu'il a fallu organiser les services pour fournir des repas froids pour lesquels il faut définir de nouveaux tarifs.

Il indique qu'un projet de délibération a été déposé sur les tables et propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les tarifs des repas froids.

Mme Delavenne, au nom du groupe Tarnos pour Tous, indique qu'ils n'ont pas pu prendre connaissance de la délibération avant le Conseil municipal.

M. le Maire indique que, si cette délibération n'est pas proposée au vote, ce sont les familles qui vont en pâtir et payer le tarif normal des repas. Il propose à Mme Delavenne de leur laisser 5 minutes pour en prendre connaissance.

A l'unanimité, les élus acceptent cet ajout.

2016-06-089-DEEJ – Tarifs Restauration scolaire – Repas froids

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire Adjointe

Mme Delavenne fait part de la colère de certains parents concernant la fourniture de repas froids. Elle demande pourquoi seulement 2 repas sont gratuits et pas la totalité.

M. le Maire indique que les 2 premiers repas ont été organisés dans l'urgence sans pouvoir en informer les parents. Il rajoute qu'après avoir pu organiser le service, il est proposé ce tarif réduit à 50 %.

Mme Delavenne demande si cette décision a fait l'objet d'un échange avec les représentants des parents d'élèves.

M. le Maire indique que, lorsque certains parents mécontents ont appris que la Commune

travaillait sur l'hypothèse d'un tarif réduit, leur mécontentement a fortement diminué.

Mme Delavenne demande ce qui était proposé comme repas froid.

M. Dubert indique qu'il s'agissait de crudités avec du jambon blanc, du pain et un dessert. Il rajoute qu'il y a eu des chips une seule fois.

M. le Maire précise que les enfants en étaient ravis.

Mme Dufau confirme que les perturbations ont été sérieuses et que plusieurs familles ont montré leur mécontentement. Elle rajoute qu'il faut remercier les services qui ont essayé de faire face à ce mécontentement croissant fasse à la durée du mouvement de grève.

Elle précise que cet effort financier est un effort important au vu du coût que représentent l'achat des denrées et la rémunération des agents. Elle explique que la différence de coût entre un repas chaud et un repas froid est minime pour la Collectivité.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE, pour la période du 10 au 24 juin 2016, l'annulation hors délai réglementaire et sans facturation des repas pour les familles qui préféraient récupérer leurs enfants les jours où un repas froid était servi

DECIDE de ne pas facturer les repas (enfant et adulte) des 16 et 17 juin 2016, compte tenu de l'annonce tardive des repas froids liée aux nécessités d'organisation préalable

DECIDE d'instituer un tarif réduit pour les repas froids suivant la grille suivante:

QF	Tarif actuel	Tarif repas froids
QF < 620	1,00 €	0,50 €
620,01 < QF < 905	2,00 €	1 €
905,01 < QF < 1200	2,80 €	1,40 €
1200,01 < QF < 1500	3,10 €	1,55 €
1500,01 < QF < 1800	3,60 €	1,80 €
QF > 1800	4,10 €	2,05 €

DÉCIDE d'appliquer la même réduction (50%) pour le tarif des repas froids « adulte » :

Repas animateur	2,14 €	1,07 €
Repas assistant Langue	1,00 €	0,50 €
Personnel Municipal	1,68 €	0,84 €
Personnel non surveillant		
QF < 466	4,95 €	2,47 €
QF > 466	5,92 €	2,96 €

Personnel surveillant		
QF < 466	2,14 €	1,07 €
QF > 466	3,11 €	1,55 €

2016-06-090-DR/CPA – Adhésion au groupement de commandes pour la passation de marchés d'assurances

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 27

Pour: 27

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DECIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes,

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer et signer les marchés et de procéder à leur exécution, ainsi que les modifications de marchés s'y rattachant,

AUTORISE M le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi constitué

PRECISE que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

PRECISE que les dépenses résultant des contrats d'assurances seront inscrites aux Budgets de la Commune et du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports

2016-06-091-DEEJ – Association d'Aide Familiale et Sociale – Convention financière

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire Adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE, la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution de la commune pour l'année 2016 à hauteur de 95 106,24 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2016-06-092-DEEJ – Année scolaire 2016/2017 – Conventions intervenants extérieurs

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire Adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions cadre avec l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale des Landes pour l'année scolaire 2016/2017, qui précisent les modalités d'interventions des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

2016-06-093-DVCS – Tarification de la location des installations sportives municipales

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 27

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

APPROUVE les tarifs suivants pour la location des installations sportives municipales aux organismes privés et aux entreprises :

	TARIFS
Organismes privés et entreprises de Tarnos	20 € / heure
Organismes privés et entreprises hors Tarnos	30 € / heure

2016-06-094-DVCS – Convention annuelle de partenariat avec le 'Rallye des deux étangs »

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire Adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention de Partenariat à intervenir avec l' association culturelle « Rallye des deux Etangs » relative au soutien de projet spécifique et/ou à la mise à disposition régulière d'installations municipales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat.

2016-06-095-DVCS – Subvention exceptionnelle – AST Omnisports

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'Association Sportive Tarnosienne (AST) Omnisport une subvention exceptionnelle pour l'exercice 2016 d'un montant de 700 euros (sept cent euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention seront prévus au budget 2016.

2016-06-096-DGS – Constitution d'une servitude d'écoulement naturel des eaux pluviales, lotissement « Les Lièges »

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la constitution d'une servitude d'écoulement naturel des eaux pluviales sur la parcelle communale cadastrée section AB n°290 au profit des parcelles cadastrées section AB n°813, 816, 1126, 1127, 1132.

DIT que tous les frais relatifs à cette constitution de servitude seront supportés par la SARL SATIS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et l'ensemble des documents afférents.

2016-06-097-DAP – Convention d'exploitation – Locaux de la placette du Métro – Avenant n°1

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire Adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le commerçant concerné l'avenant n°1 à la convention d'exploitation saisonnière du local commercial, *point vente de produits alimentaires à emporter*, établi entre la Commune et la candidate retenue, Mme CHAILLOUX, 123 Chemin de Piesverts, 40220 TARNOS.

2016-06-098-DAP – Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises – Adhésion des communes de Léon, Lit-et-Mixe, Saint-Julien-en-Born et Vielle-Saint-Girons

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

ACCEPTTE l'adhésion des communes de LÉON, LIT-ET-MIXE, SAINT-JULIEN-EN-BORN et VIELLE-SAINT-GIRONS au Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises.

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire Adjointe

Mme Delavenne demande à ce que la prochaine déclaration ainsi que tous les échanges relatifs au Compte administratif et aux autres points soient intégrés au compte-rendu.

Elle lit la déclaration suivante au nom du groupe Tarnos pour Tous :



Tarnos pour Tous

engagés pour VOUS

DECLARATION CONSEIL MUNICIPAL - DELIBERATION PROTECTION FONCTIONNELLE

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez une protection fonctionnelle suite à l'expression du groupe Tarnos pour Tous dans le bulletin d'information municipal « Tarnos Contact » numéro 162 de juin 2016.

Il s'agit d'une expression qui fait suite à votre refus de donner copie de l'exhaustivité de vos bulletins de salaires dans les différentes structures où vous êtes indemnisé.

Monsieur le Maire, Conseiller Départemental, Président du SIAEP, Vice-Président du SMUN (L'Eau d'Ici), Vice-Président du STACBA étant également directeur de publication du journal communal d'information, **après plusieurs tentatives de censure de notre expression, a également refusé de répondre à notre question avant publication** « que jugez-vous diffamant ? ». D'ailleurs c'est toujours le directeur de cabinet qui a répondu,

L'article L. 2123-35 stipule que « la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages ».

L'expression du groupe Tarnos pour Tous ne relève ni d'une violence, ni d'une menace, ni d'un outrage. Elle relate des faits dans un espace d'expression prévu à cet effet.

Nous estimons que la protection fonctionnelle, prévue à l'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ne doit pas être accordée pour permettre à Monsieur le Maire d'entraver la liberté d'expression des groupes d'opposition.

Marie-Ange DELAVENNE : Conseillère Municipale - Vice-Présidente à la Communauté de Communes du Seignaux en Charge de l'environnement et du développement durable

Gérard CLAVERIE : Conseiller Municipal

M. Gonzales lit la déclaration suivante :

M. Le Maire, Chers collègues,

On ne peut pas jeter l'opprobre sur un élu de la République, même si on est son opposant, sans preuve, juste pour faire le « buzz » comme on dit aujourd'hui.

Ce sont des méthodes qui ne grandissent pas ceux qui les pratiquent. Les femmes et les hommes publics que nous sommes, les femmes et les hommes au service des citoyens que nous sommes ne méritent pas d'être mêlés à ces cancanes de caniveau.

Isabelle DUFAU y faisait référence lors du dernier conseil municipal, les commentaires que l'on peut lire sur les réseaux sociaux n'élèvent pas loin s'en faut le débat politique et je rajouterai qu'ils confortent ceux qui colportent l'idée du « tous pourris ».

Nous sommes donc, non seulement solidaires de M. Le Maire dans l'action engagée, mais aussi tous concernés par cette action qui se doit de protéger notre honneur et notre probité.

Mme Dupré souhaite s'adresser, à titre personnel, à Mme Delavenne. Elle fait la déclaration suivante :

Mme DELAVENNE,

Cela fait 27 mois que j'ai été élue dans cette Assemblée et cela fait 27 mois que je constate des attaques permanentes, irrespectueuses, grotesques, infondées, mensongères s'adressant à moi comme à d'autres : Isabelle DUFAU, Jean-Marc LESPAGE, Christine DARDY, des personnalités politiques qui font leur travail, qui défendent leurs opinions.

Je ne vous ai jamais répondu parce que, figurez vous, vous ne méritez pas que l'on vous réponde. Vous ne faites pas de la politique, vous faites de la logorrhée, vous tenez des propos de caniveau et vous ne méritez pas que l'on vous réponde.

Je sais que vous ne changerez pas, vous ne pouvez pas changer, vous n'en avez pas l'intelligence. Je ne vous répondrai jamais mais je souhaitais faire cette déclaration aujourd'hui parce que vous nous avez attaqués à plusieurs reprises, que vous avez attaqué Monsieur le Maire et que vous n'êtes pas une adversaire digne de respect.

Mme Delavenne s'assure que les propos de Mme Dupré seront consignés dans le compte-rendu.

Mme Nogaro lit la déclaration suivante au nom du groupe communiste et républicain :

Comme tous mes collègues, élus communistes et républicains, j'ai une certaine conception du mandat électoral et des fonctions électives qui nous sont confiées par les électeurs. Pour nous, notamment, recevoir un mandat électoral revient à se mettre au service de nos concitoyens et ce mandat ne doit pas être une source d'enrichissement pour les élus. Nous pensons que l'appât du gain ne peut pas et ne doit pas gouverner les élus et nous attachons une très grande importance à la confiance que nous ont accordée les électeurs. Cette confiance, faut-il le rappeler, les Tarnosiennes et les Tarnosiens l'ont renouvelée à plusieurs reprises, aux élections municipales et départementales. Les faits son têtus !

À la vénalité et à la corruption, nous avons toujours opposé la probité et le sens du service à rendre aux citoyens. C'est pourquoi, les élus communistes et républicains reversent leurs indemnités au Parti. Les élus communistes et républicains ne gardent que ce qui pourrait compenser une éventuelle perte de salaire dans le cadre de leur fonction. Le Maire, Jean-Marc Lespade, s'applique cette discipline tout comme chacun d'entre nous et reverse donc près de la moitié de ses indemnités d'élu au Parti Communiste Français.

Il ne conserve que l'équivalent de la perte de son salaire car, depuis son élection en tant que Maire, il est en détachement, ainsi que ce qui lui permet de couvrir les frais engendrés par l'exercice de sa fonction.

En matière de fiscalisation de son indemnité, il faut aussi savoir que le Maire, comme d'ailleurs la plupart des élus en France, voit son imposition directement prélevée à la source ce que les élus de « Tarnos pour Tous » feignent d'ignorer.

Pour toutes ces raisons, les allégations mensongères contenues dans l'expression du groupe « Tarnos pour Tous » publiée dans le dernier Tarnos Contact, ont sonné à nos oreilles comme une véritable insulte à la fois contre nous, élus communistes et républicains, mais aussi contre tous les lecteurs de notre presse municipale dont les élus de « Tarnos pour Tous » laissent entendre qu'ils seraient manipulés. Pour nous, il est temps de dire fermement stop à ce genre de déclarations diffamatoires, indignes d'un mandat électif.

Vote: 26

Pour: 26

M. le Maire, Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

ACCORDE la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée,

AUTORISE le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, huissiers de justice, notamment les consignations à déposer et frais de déplacement devant être engagés pour mener les actions nécessaires à sa défense,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire,

DECIDE d'imputer le montant de la dépense au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes.

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

M. le Maire lève la séance à 22h50

Tarnos, le 29 juillet 2016

Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ





La limitation de l'éclairage public

Quelques chiffres

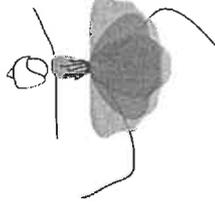
- nombre de **points lumineux** sur la commune = **2 654**
- nombre d'armoires de commande = **88**
- **consommation** éclairage public annuelle = **196 000 € par an**

Les enjeux

- **environnementaux** : maîtrise de l'énergie, réduction des pollutions lumineuses
- **économiques** : réduction des coûts. **Économie de + de 30 000 euros** chaque année

Des propositions

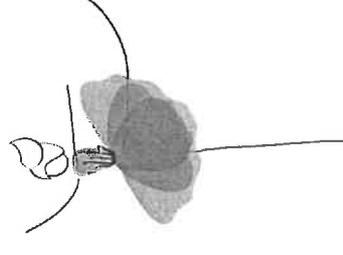
- **sur les axes secondaires** – voir carte
- **extinction de minuit à 5h du matin**



Des compléments

- l'implantation de **leds** à la place des ampoules classiques : moindre consommation
- la réduction de la puissance de l'éclairage pendant la nuit sur certains mâts
- le changement obligatoire des Ballons fluos compte tenu de la réglementation
(**300 000 euros HT** échelonnés sur trois années)

La communication



- réunions publiques
- bulletin municipal/Tarnos Contact
- panneaux aux entrées de ville
- site internet de la ville/parution presse
- panneaux d'affichage municipal
- conseil Municipal



Introduction

Le compte administratif 2015 soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante permet de constater la façon dont fut exécuté le budget voté le 12 février 2015.

Il constitue également un arrêt sur image de l'évolution lourde des finances communales tarnosiennes.

Au-delà des choix effectués par les élus tarnosiens, ces finances portent la marque des grandes évolutions des finances locales en France, et tout particulièrement de deux grandes décisions :

Deux journées noires pour les finances tarnosiennes

1- l'instauration de la **Taxe Professionnelle Unique** par la Communauté de Communes du Seignanx, le 25 novembre 2009

Cette décision s'est traduite par la perte de la dynamique 2010 des bases fiscales économiques, soit une perte pour la Ville de 785 000 € pour chaque exercice budgétaire depuis 2010 (en cumulé, 4,71 millions d'euros pour les années 2010 à 2015)

Par ailleurs, la CET qui a succédé à la Taxe Professionnelle étant désormais perçue par la Communauté de Communes, la Ville de Tarnos ne bénéficie plus fiscalement de la dynamique économique enregistrée sur son territoire ces dernières années.

2- la contribution des collectivités à l'«**effort de redressement des comptes publics**», annoncée le 8 avril 2014 par le nouveau Premier Ministre au lendemain des élections municipales. Cette mesure s'élève à 50 milliards d'ici 2017 et permet de financer les aides aux entreprises prévues par le Pacte de Responsabilité et le Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE) (33 milliards en 2016 et 41 milliards en 2017).

NOTE DE PRÉSENTATION RETRAÇANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Cette contribution progressive, très légèrement adoucie pour 2017 après l'annonce faite le 2 juin dernier par le Président de la République devant le Congrès des Maires de France, est depuis 2014 prélevée sur la DGF et s'élève à terme pour Tarnos à 1,1 million d'euros. Elle s'élève à 544 000 € pour l'année 2015.

D'autres décisions nationales impactent négativement nos finances

Par ailleurs, d'autres décisions gouvernementales ont mis à la charge des collectivités de nouvelles dépenses, dont l'impact est également important et quantifiable :

- le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal qui organise une certaine solidarité financière entre collectivités. En 2015, le Seignanx (intercommunalité + communes membres) y contribue à hauteur de 689 294 €, la part de la Ville de Tarnos s'élevant en 2015 à 288 235 €.

- les pénalités pour déficit de logements sociaux en deçà du seuil réglementaire de 25 %. Suite à la loi SRU du 13 décembre 2000, notre commune avait produit de grands efforts pour atteindre le seuil légal alors fixé, soit 20 %. Le rehaussement de ce seuil en 2013 induit une pénalité de 79 806 € en 2015.

- la réforme des rythmes scolaires qui a conduit les communes à mettre en place des temps d'activités périscolaires, efforts qui s'élevaient en 2015 à 375 000 € pour notre Ville.

- la réforme des retraites qui a conduit à une hausse progressive et conséquente des cotisations des employeurs publics, hausse estimée à 159 000 €, pour notre administration en 2015 par rapport à 2012.

Dans ce contexte, les collectivités dans leur ensemble se retrouvent en très grandes difficultés, une proportion importante d'entre elles se retrouvant dès cette année en situation de déséquilibre. Au-delà de leur santé financière et du net recul de l'investissement public local en 2015, c'est la pérennité même de certains services publics qui est posée.

Une chute rapide des capacités financières de la commune

De par sa structure financière, Tarnos se retrouve cœur de cible de toutes les mesures gouvernementales défavorables aux finances communales. Toutes les mesures évoquées plus haut nous touchent plus durement que les autres collectivités. A titre d'exemple, le tableau publié par Sud-Ouest dans son édition du 30 mai révèle que Tarnos se situe en Aquitaine et Poitou-Charentes au 4ème rang des 112 villes de + de 5 000 habitants pour la baisse de sa DGF (-58%).

Le même constat pourra être fait pour les pénalités logements sociaux pour la contribution au FPIC qui sont assis sur le potentiel financier de chaque ville, ou encore pour la réforme des retraites qui, logiquement, impacte plus durement les communes présentant de nombreux services publics.

Les finances communales sont structurellement basées sur son potentiel industriel tissé au fil des décennies. Cette réalité a longtemps permis à notre ville, grâce à la Taxe Professionnelle, de se trouver en situation financièrement favorable, et donc de développer des services publics fournis utiles aux habitants, ou encore d'investir dans de nouveaux équipements.

Or, la nature des réformes en cours pénalise particulièrement les villes présentant ce profil. Nos capacités financières chutent beaucoup plus rapidement que pour les autres villes, et pourraient à moyen terme tomber en deçà de la moyenne. Facteur aggravant, il est à noter également la très maigre part dont a bénéficié ces dernières années Tarnos sur les investissements de la Communauté de Communes qui a pourtant hérité d'une forte manne fiscale issue de notre territoire communal.

Sans rupture forte, Tarnos est sur le chemin de son appauvrissement.

2015, de premières mesures de restauration de nos capacités

Prenant en compte cette tendance lourde et la nécessité de restaurer notre capacité d'auto-financement, dès 2015, les élus ont acté en 2015 d'un certain nombre de mesures fortes, inaugurées par la baisse des indéterminités d'élus. Ces mesures s'élevaient à 800 000 € en année pleine (2017) et à 300 000 € dès ce compte administratif 2015.

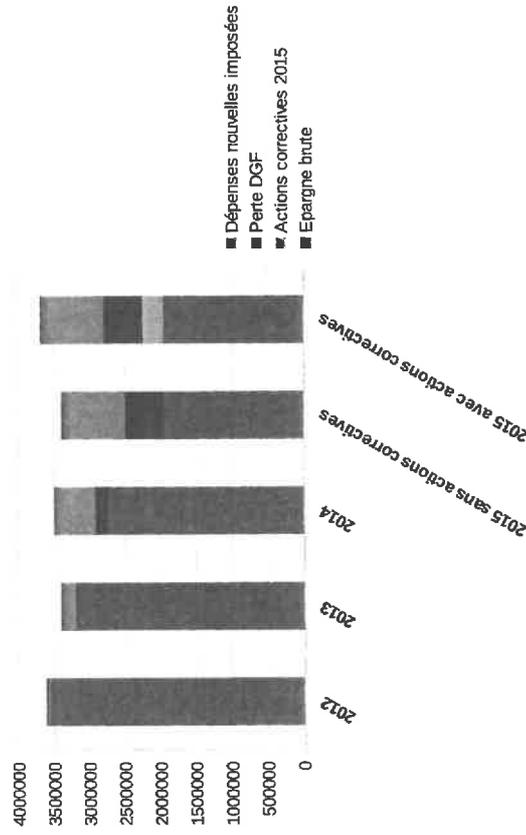
* * *

Le budget adopté début 2015 avait alors déjà été présenté comme un budget de résistance à travers deux objectifs :

- « pas d'augmentation de la fiscalité pesant sur les ménages »
- « maintenir le plus niveau de service possible dans le contexte d'austérité qui nous est imposé ».

Le Compte Administratif permet aujourd'hui de constater ce que fut son exécution.

Impact sur notre épargne brute de la perte de DGF, des dépenses nouvelles imposées aux collectivités, et des mesures prises sur Tarnos



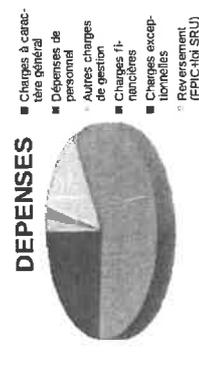
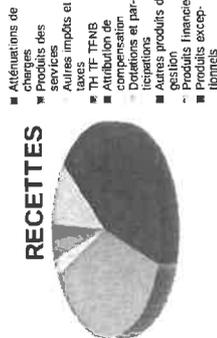
Cette note de présentation porte sur le compte administratif du budget principal 2015 de la commune ainsi que sur les comptes administratifs des 3 budgets annexes : la Mission d'Action culturelle, le pôle des services et le lotissement Bertin.

I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE : Fonctionnement et Investissement

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.



Atténuations de charges	268 271	1,27%
Produits des services	668 877	3,16%
Autres impôts et taxes	591 223	2,79%
TH TF TPNB	8 006 510	37,7%
Attribution de compensation	9 368 570	44,20%
Dotation et participations	2 109 096	9,94%
Autres produits de gestion	124 573	0,59%
Produits financiers	3	0,00%
Produits exceptionnels	62 112	0,29%
TOTAL	21 198 235	

Charges à caractère général	4 411 522	23,69%
Dépenses de personnel	10 956 406	59,34%
Autres charges de gestion	2 439 521	13,21%
Charges financières	277 088	1,50%
Charges exceptionnelles	782	0,00%
Reversement (PPC-Hi SRU)	376 137	2,05%
TOTAL	18 463 456	

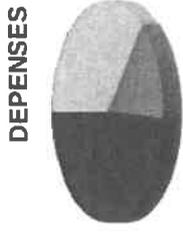
Ainsi, les dépenses de fonctionnement représentent **1 454 €** par habitant (moyenne de la strate 2014 : 1 224 €). Les recettes de fonctionnement représentent **1 669 €** par habitant (moyenne de la strate 2014 : 1 337 €)

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement composées du remboursement de la dette en capital et des dépenses d'équipement.

En 2015, le montant du recours à l'emprunt pour financer les investissements de l'exercice s'est élevé à 566 707 € (dont 400 000 € auprès du Crédit Muniel et 166 707 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation à taux zéro dans le cadre du préfinancement du FCTVA).

RECETTES



Subventions d'investissement	432 794	10,88%
Recours à l'emprunt	566 707	14,25%
Vente de caveaux	28 631	0,72%
FCTVA	451 753	11,56%
Taxe d'aménagement	218 196	5,46%
TOTAL	3 976 080	57,31%

Dépenses d'équipement	1 546 754	48,92%
Portage EPFL	498 339	15,19%
Remboursement capital dette	1 134 386	35,89%
TOTAL	3 181 480	

A ces écritures réelles s'ajoutent :

1) Les résultats de l'exercice antérieur soit :
- un excédent de fonctionnement 2014 de + 5 201,90 €
- un déficit d'investissement 2014 de - 1 865 769,27 €

2) Les écritures d'ordre (amortissements, travaux en régie, écritures de fin de portage EPFL) qui se traduisent par une dépense pour la section de fonctionnement de 493 945,07 € et une recette pour la section d'investissement de 493 945,07 €.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

Excédent de fonctionnement 2015 : 2 246 036,29 €
Déficit d'investissement 2015 : - 555 233,25 €

Lors du Conseil Municipal du 11 février 2016, la reprise anticipée du résultat 2015 a été adoptée lors du vote du budget primitif. L'excédent de fonctionnement a été affecté en investissement pour un montant de 2 240 000 € et 6 036,29 € ont été reportés en section de fonctionnement.

L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 à la section d'investissement permet :

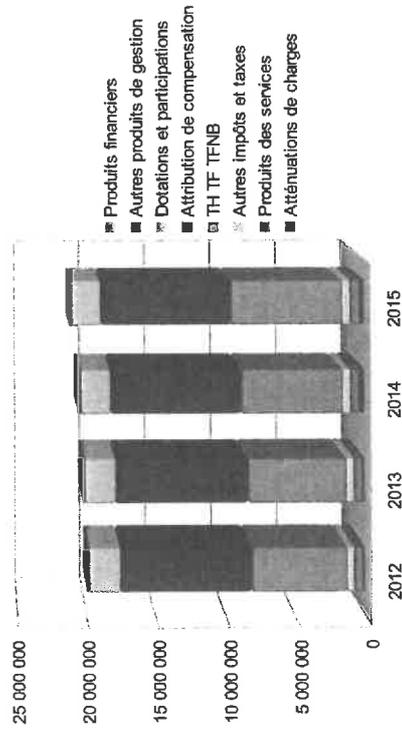
- 1) de couvrir le déficit d'investissement (555 233,25 €)
- 2) de financer les restes à réaliser (494 100 €)
- 3) de financer les nouveaux programmes 2016.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DEUX SECTIONS

I-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Présentation et évolution des recettes de fonctionnement de 2012 à 2015 :



	2012	2013	2014	2015	2014/2015
Atténuations de charges (1)	148 730	136 009	310 712	268 271	-13,66%
Produits des services	553 389	558 734	609 645	668 877	9,72%
Autres impôts et taxes	532 476	585 363	584 875	591 223	1,09%
TH TF TFNB	6 865 558	7 060 905	7 321 948	8 008 510	9,35%
Attribution de compensation	9 443 727	9 505 596	9 368 570	9 368 570	0,00%
Dotations et participations	2 236 532	2 243 588	2 176 890	2 108 096	-3,16%
Autres produits de gestion	138 961	137 546	145 364	124 573	-14,30%
Produits financiers	6	5	52	3	-94,23%
Produits exceptionnels (2)	15 079	784 551	12 936	62 112	380,15%
TOTAL	19 934 458	21 012 277	20 530 992	21 198 235	3,25%

(1) atténuations de charges : IJ, participations de l'État pour les emplois d'avenir et les contrats uniques d'insertion, remboursement du CDG pour décharge d'activités syndicales.

(2) produits exceptionnels 2013 : 2 cessions foncières ont été réalisées en 2013 : une cession au profit de la MECS et la cession de la « SCI La Sablière » au profit de l'EPFL.

a) La fiscalité :

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, en 2010, la Ville perçoit une attribution de compensation figée et a donc perdu le profit de la dynamique des bases fiscales économiques. Désormais, la fiscalité repose essentiellement sur les ménages

1) Les taux sont identiques depuis 2010 :

Taxe habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâtie
19,97 %	23,23 %	56,10 %

2) La hausse du produit fiscal est due à la dynamique des bases et la revalorisation des valeurs locatives, prévue chaque année dans le cadre de la loi de finances (+ 0,9 % en 2015).

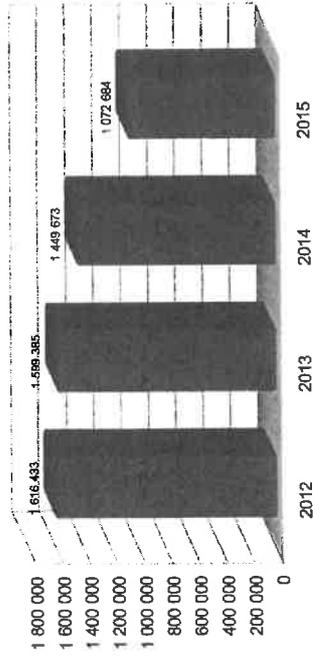
	Rôles généraux - états 1288			
	2012	2013	2014	2014/2015
Taxe habitation	3 113 825	3 193 590	3 212 205	3 366 247 / 4,80%
Taxe foncière sur le bâti	3 690 302	3 781 819	3 915 087	3 989 582 / 1,90%
Taxe foncière non bâtie	38 699	48 158	43 999	44 744 / 1,69%
Totaux	6 842 826	7 023 567	7 171 291	7 400 573 / 3,20%

A ces rôles généraux s'ajoutent des rôles supplémentaires et complémentaires. En 2015, leur montant a été important puisqu'ils ont représenté 605 937 €, dont 576 168 € portent sur des régularisations de taxe foncière.

Le montant total perçu en 2015 par la commune pour les 3 taxes est de : **8 006 510 €**.

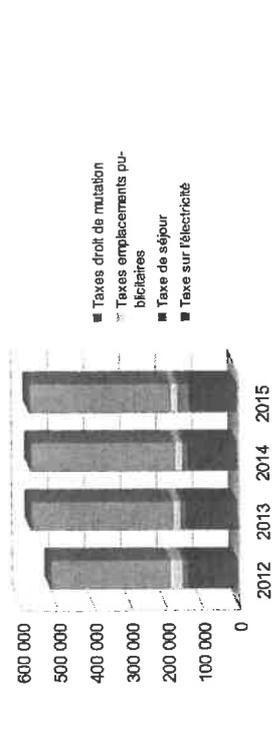
b) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Entamée en 2013, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales se poursuit. Cette baisse s'inscrit dans l'objectif de réduction de 11 milliards d'euros des aides de l'État aux collectivités.



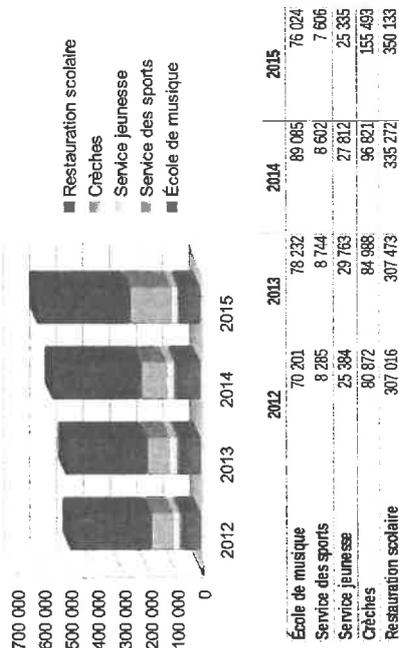
La perte pour la Ville en 2015 s'élève à 376 989 euros et la perte cumulée entre 2013 et 2015 est de 526 701 euros.

c) Les autres taxes



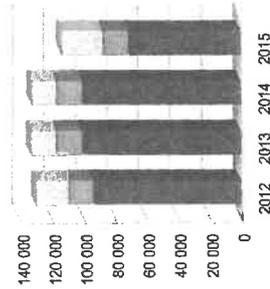
Les recettes liées à la taxe de séjour ont évolué sensiblement entre 2014 et 2015 en raison de l'ouverture d'un hôtel sur le territoire, mais également du fait de la revalorisation des tarifs.

d) Les produits des services



La hausse importante des participations des familles pour les crèches s'explique par l'ouverture de la crèche St Exupéry en septembre 2014. Quant à la restauration scolaire le nombre de repas servis entre 2014 et 2015 est en hausse soit + 11 670 repas en 2015¹

e) Les revenus des immeubles



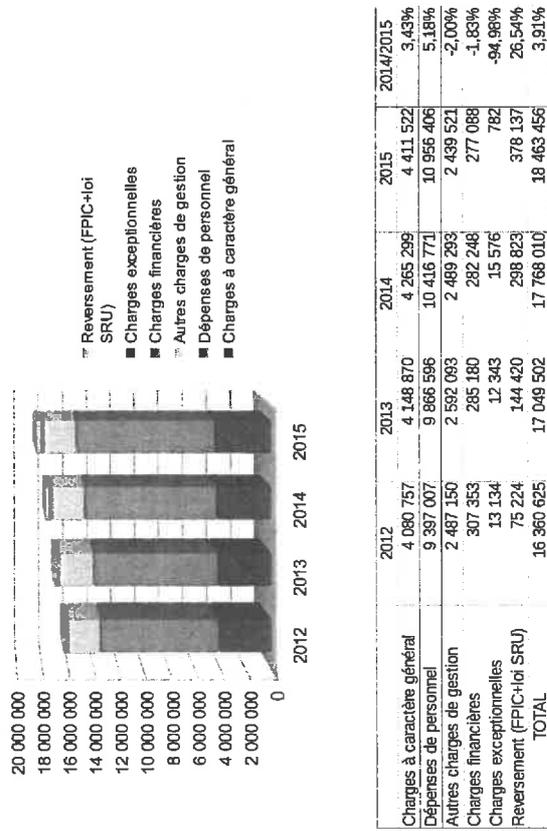
La diminution des loyers à caractère économique entre 2014 et 2015 est due au départ de la Sté LOCAM'S. La hausse des revenus des immeubles « divers » s'explique par de nouveaux contrats de location au centre technique, au logement de l'école Duroty et la maison « Moné », et enfin

1 151 011 repas en 2014 et 162 681 repas en 2015

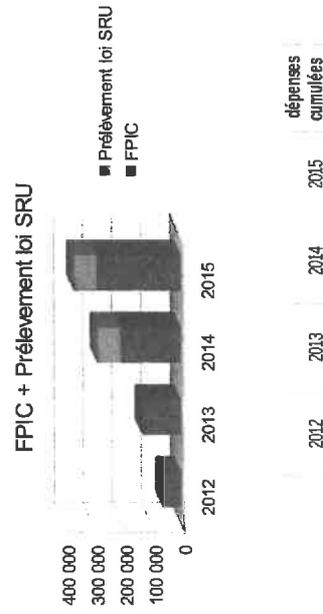
à la hausse de certains loyers.

2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2012 à 2015 :



On peut noter une hausse significative du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2015. La montée en puissance de fonds est programmée jusqu'en 2016. La participation « loi SRU » imposée en 2014 frappe les collectivités dont le parc de logements sociaux est inférieur à 25 % du parc global de logements. Cette participation passe de 82 500 € en 2014 à 79 800 € en 2015.



a) Les charges à caractère général : 4 411 522 €

Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses liées au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine, aux prestations des services, à la DSP du centre de loisirs, aux assurances, à la téléphonie...

Zoom sur la DSP du centre de loisirs au sein du chapitre « charges à caractère général » :

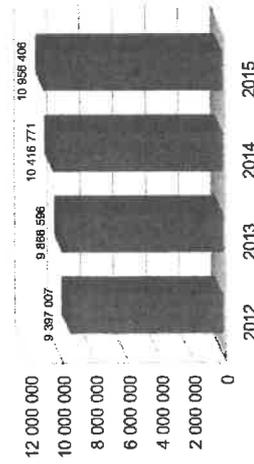
	2012	2013	2014	2015
Montant DSP	780 689	799 271	865 376	985 031
Part DSP dans le chapitre 011	19,13%	19,26%	20,29%	22,33%

La contribution pour obligation de service public (COSP) a fait l'objet d'une revalorisation du fait de la réforme des rythmes scolaires.

En 2014, la COSP a été réévaluée de 45 806 € suite à la mise en place des TAP durant un trimestre et en 2015 la variation s'élève à 144 090 € pour une année complète.

b) Les dépenses de personnel : 10 956 406 €

Elles représentent un peu plus de 59 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont évolué de 5,18 % par rapport à 2014.



Une augmentation de 540 000 € par rapport à 2014, qui s'explique notamment par :

- Le coût en année pleine du personnel de la crèche Saint Exupéry recruté en septembre 2014 ainsi (+ 250 000 €)
- Le coût en année pleine du personnel contractuel lié à la réforme de rythmes scolaires (+ 133 000 €)
- L'impact du « Glissement - Vieillesse - Technicité » et revalorisation indiciaire des agents de catégorie C en (+ 110 000 €)
- La hausse importante du taux de cotisation de l'assurance statutaire (+ 140 000 €)
- Hausse des cotisations employeur + impact de l'évolution de l'effectif sur les cotisations employeur (+ 90 000 €)
- Autres mesures (Validation de service d'agents non titulaires, requalification de congés de maladie ordinaire en congé de longue maladie 65 000 €)

Cette hausse a été néanmoins contenue par plusieurs mesures volontaires et notamment :

- Le non remplacement de certains départs à la retraite et mutations durant l'année 2015 – (100 000 €)
- Réorganisation des moyens dédiés à la saison en recentrant essentiellement les moyens sur les plages (70 000 €)
- Baisse de l'absentéisme de longue durée et rationalisation des procédures de remplacement concernant les absences des agents en congé maladie (110 000 €)

c) Les autres charges de gestion : 2 439 521 €

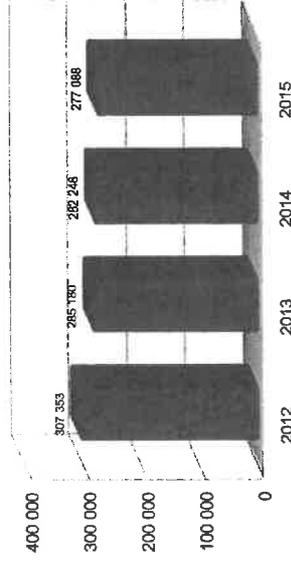
Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes (syndicats intercommunaux, SDIS, CCAS...), mais également les subventions aux associations.

	SDIS	CCAS	STACBA	Subventions associations
2014	332 282 €	450 000 €	239 102 €	459 342 €
2015	325 338 €	480 000 €	241 493 €	462 757 €

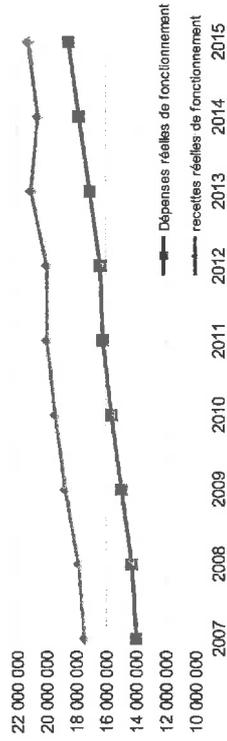
Conformément aux orientations de l'équipe municipale, les subventions aux associations connaissent une grande stabilité en dépit du contexte financier.

d) Les charges financières : 277 088 €

Les charges financières sont en baisse (intérêts de la dette, frais, ICNE):



3 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



L'effet « ciseaux »

Les dépenses et les recettes connaissent une hausse régulière, cependant depuis 2014 les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes. A noter que certaines charges ont pu être contenues, par un plan d'économie d'environ 300 000 € en 2015 (baisse des indemnités des élus, mesures relatives à la masse salariale, suppression du festival des océaniques). De plus, comme indiqué ci-dessus, des recettes non prévues liées à la perception de rôles supplémentaires ont été enregistrées. Ces deux éléments modèrent pour cette année l'effet ciseaux.

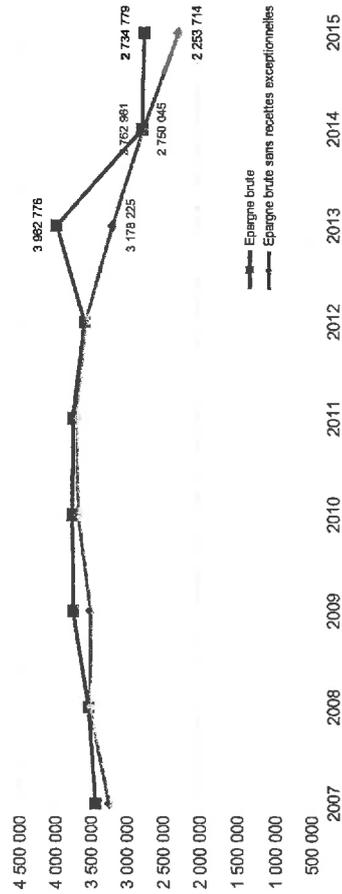
La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager l'autofinancement / l'épargne²

a) L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brut (CAF brut)

L'épargne brute permet de financer le remboursement de la dette ainsi que les opérations d'investissements.

L'épargne brute est le solde des opérations réelles de fonctionnement.

Pour son calcul, les produits et charges exceptionnelles ainsi que les produits et charges financiers sont pris en compte.



2 - Pour mémoire, l'épargne se calcule au niveau du compte administratif alors que l'autofinancement se calcule lors du budget prévisionnel).

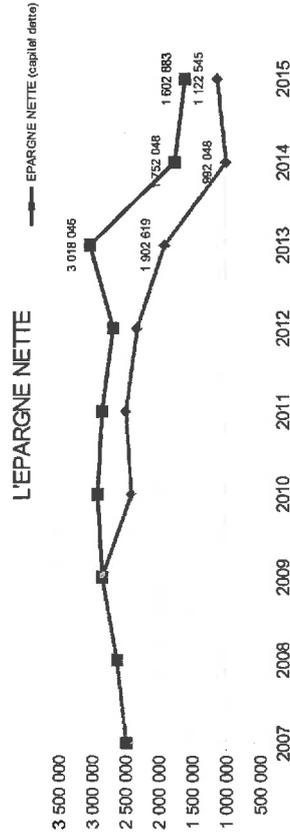
On peut observer que l'épargne brute connaît une baisse significative en 2014.

La courbe rouge retrace l'épargne brute « retraitée », sur cette courbe les recettes exceptionnelles de l'année sont neutralisées.

b) L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

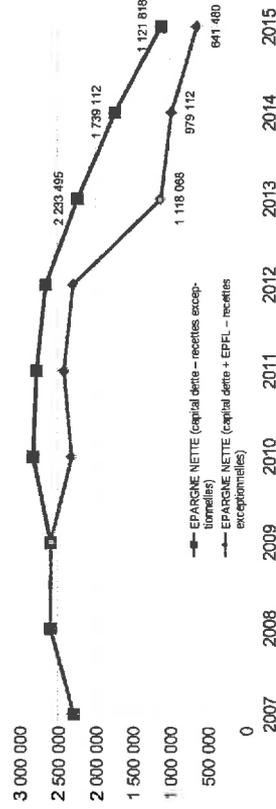
L'épargne nette est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts.

On obtient ainsi l'épargne dégagée de la section de fonctionnement pour financer les investissements



(Pour les écritures antérieures à 2010, l'article comptable relatif au portage EPFL était différent et cette dépense n'était pas comptabilisée au sein du chapitre « emprunts et dettes assimilées »)

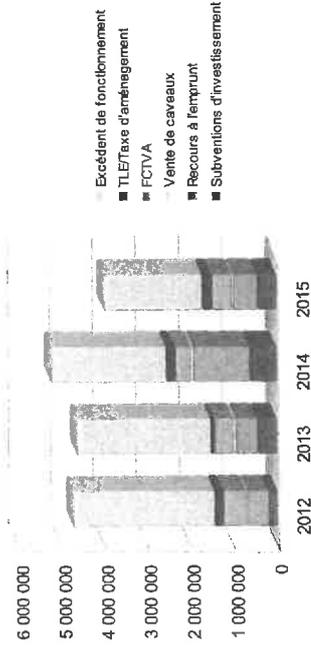
L'ÉPARGNE NETTE HORS RECETTES EXCEPTIONNELLES



II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Présentation et évolution des recettes d'investissement de 2012 à 2015 :



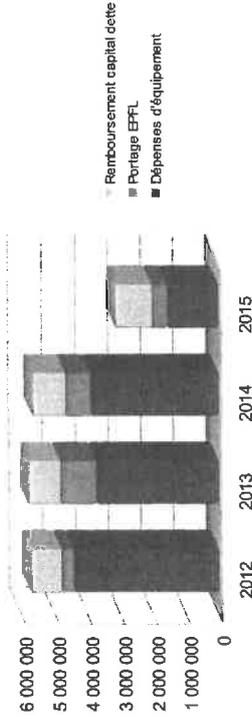
	2012	2013	2014	2015	2014/2015
Subventions d'investissement	188 435	445 464	621 015	432 794	-30,31%
Recours à l'emprunt	500 000	500 000	1 300 000	566 707	-56,41%
Vente de caveaux	16 595	50 683	44 456	28 631	-35,60%
FCTVA	529 025	444 036	368 372	451 753	22,64%
TLE/Taxe d'aménagement	193 972	70 374	198 003	218 196	10,20%
Excédent de fonctionnement	3 280 000	3 110 000	2 680 000	2 280 000	-14,93%
Total	4 708 027	4 620 558	5 211 846	3 978 080	-23,67%

Principales subventions d'investissement perçues en 2015 :

- subventions de l'État (réserve parlementaire) pour l'acquisition des Tableaux Numériques Interactifs pour les écoles 19 069 €, et pour Natura 2000 - 24 438 €
- subventions de la CAF pour la construction (solde 82 800 €) et l'équipement de la crèche St Exupéry (38 234 €), ainsi que pour l'acquisition de matériel pour les TAP (7 062 €)
- subventions du département pour l'arrachage de la jussie (3 060 €) et pour la réalisation du parking de la crèche St Exupéry (8 296 €)
- subventions de l'agence de l'eau pour l'arrachage de la jussie (19 686 €) et natura 2000 (3 733 €)
- versement du 3° acompte du PUP Sobrim (200 000 €)

2- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Présentation et évolution des dépenses d'investissement de 2012 à 2015 :



	2012	2013	2014	2015	2014/2015
Dépenses d'équipement	4 443 440	3 725 927	3 909 478	1 546 754	-60,44%
Portage EPFL	361 927	1 115 427	760 000	480 339	-36,80%
Remboursement capital dette	903 672	944 730	1 010 933	1 131 906	11,97%
Total	5 709 039	5 785 084	5 680 411	3 158 999	-44,39%

Les dépenses d'équipement 2015 :

En 2015, certains programmes inscrits au budget n'ont pas fait l'objet de réalisation ou d'inscription en restes à réaliser, la plupart de ces programmes ont été réinscrits au budget 2016.

Ci-dessous les programmes inscrits au budget 2015 et non réalisés :

Acquisitions foncières/contentieux(URFOIX-DACRA)	62 000
Étude aménagement Ducloux	15 000
Centre technique municipal	157 000
Diagnostic accessibilité des ERP	15 000
Étude aménagement Préau O Duboy	15 000
Peinture extérieure école J Jaurès	68 000
Skate parc	35 000
Charpente maison Vénus (SIAEP)	21 500
Voiture La Plaine Jolio Curie phase 5	150 000
Nouvelle tranche cimetière paysager	60 000
TOTAL	598 500

Pour mémoire principaux programmes d'investissement de 2012 à 2014 :

En 2012 : dépenses d'équipement (hors portage EPFL) : 4 443 440 €

- participations versées à la CCSX pour la voirie Conseillé, au Sydec pour les travaux d'éclairage public (Allende, J Curie ...) au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (1° acompte).
- acquisitions foncières : Stevenot, Duprat la Grangette, Garcia et d'Encasse
- voirie Allende, voirie la Plaine
- bassin de rétention Lacroix
- nouvelle tranche du cimetière paysager.

En 2013 : dépenses d'équipement (hors portage EPFL) : 3 725 927 €

- participations versées à la CCSX pour le solde de la voirie Conseillé, au Sydec pour les travaux d'éclairage public (Allende, Conseillé ...) au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (2° acompte).
- acquisitions foncières : SCI La Sablière, Garcia et Garcia Belin
- voirie la Plaine, F Leclerc, stade interco, Ponsolle...
- bassin de rétention Lacroix
- un tractopelle
- jeux extérieurs (Forges + Poueymidou)
- maîtrise d'œuvre et début des travaux de la crèche St Exupéry
- Jury de concours + début maîtrise d'œuvre équipement aquatique.

En 2014 : dépenses d'équipement (hors portage EPFL) : 3 909 478 €

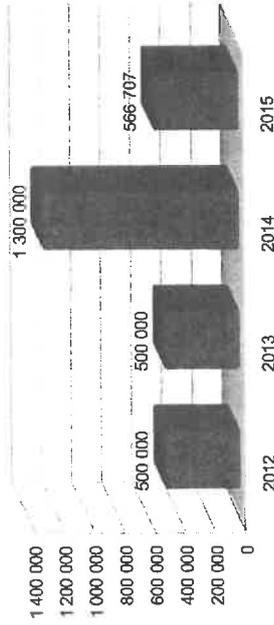
- participations versées au Sydec pour les travaux d'éclairage public (Jaurès, Gauguin ...) au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (solde).
- confortement talus quartier Castagnat
- acquisitions foncières : Garcia et Garcia Belin
- pluvial Ducau et impasse Gayan
- parking et voirie accès crèche St Exupéry
- construction de la crèche St Exupéry
- maîtrise d'œuvre (phase APD + 60 % PRO) équipement aquatique.

PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2015 :

LIBELLES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
2031 Frais d'études :	19 249 €	
Natura 2000	8 160 €	€CPIE : apui technique + animation
Aménagement voirie	11 089 €	Dauphins, 19 mars, Tichené, Léline
204 Subvention d'équipement	213 087 €	
Participation voirie J Jaurès (CCS-X)	76 244 €	1° acompte
Participation travaux EP (SYDEC)	136 843 €	MECS, J Jaurès
21 Immobilisations corporelles	1 154 360 €	
Frais acquisition Desclaux Rothés	8 934 €	
Frais acquisition CBE (bassin rétention)	1 726 €	
Environnement	38 640 €	Jussie
Aménagement Casitilon	843 €	
Réfection tennis Turbo	9 870 €	
Bâtiments:		
Bâtiment HDV	4 627 €	Porte PM, réflexion parquet
Bâtiment scolaires	96 816 €	Menuiserie Concarret, jeux J Mouchet
Baye	859 €	Volet roulant
Salle Biarrotte	97 226 €	Panneaux photovoltaïques
Médiathèque	7 793 €	Virage puits de jour
Confortité sécurité	15 253 €	Interventions sur ascenseur, extincteurs
Acquisition Garcia	240 000 €	4° acompte
Acquisition Belin Garcia	135 000 €	solde
Voie:		
Mobilier urbain	7 610 €	Gabarit hauteur Sémard, poteaux incendie
Signalisation horizontale	1 946 €	marquage au sol
Signalisation verticale	600 €	
Voies communales	82 446 €	lot central RD 810, trottoirs Chantoiseau et Allouettes
Pluvial	17 721 €	Impasse Ducau, secteur Dauphins, bassin tampon Léline
Voie terrain MECS	79 188 €	Travaux de desserte, réseau eau + assainissement
Feux tricolores	7 027 €	Analyse de programmation
Matériel		
Service espaces verts	45 218 €	Tracteur tondeuse, désherbeur, tondeuse autoportée
Service nettoyage	588 €	
Service bâtiment	32 612 €	Scie circulaire + matériel et outillage
Service mécanique	6 874 €	Matériel et outillage
Matériel Informatique		
Mobilier	69 999 €	VPI pour les écoles + PC pour les services
Matériel et mobilier scolaire	4 726 €	
Matériel structures petite enfance	2 500 €	lits pour petits matelots
Mobilier pour les services	5 860 €	
Autres		
Matériel restauration scolaire	28 159 €	Four + thermoprot
Matériel pour activités sportives	617 €	
Matériel pour service environnement	2 213 €	Eco pièges + destructeurs d'insectes
Acquisition documents médiathèque	51 114 €	
Matériel nettoyage locaux+restauration sco	13 580 €	générateur vapeur + trancheur pour cuisine
Matériel pour équipe technique VCS	20 646 €	Stand, protégé cables, tapis de danse, filets, but hand
Matériel pour TAP	5 368 €	
Instruments de musique pur EMM	10 152 €	
23-Immobilisation en cours	160 058 €	
Panneaux cimetière	452 €	
Crèche St Exupéry	84 494 €	Solde marché
Équipement aquatique	75 111 €	maîtrise d'œuvre (40 % phase PRO)
TOTAL	1 546 754 €	

LE RECOURS A L'EMPRUNT ET LA DETTE

a) Le recours à l'emprunt de 2012 à 2015



Emprunts contractés au cours des 4 dernières années :

2012 : taux fixe de 4,84 % sur 15 ans après de la caisse d'épargne

2013 : taux fixe de 3,42 % sur 15 ans après du crédit mutuel

2014 : taux fixe de 3,29 % sur 15 ans après du crédit foncier (500 000 €)

2014 : taux fixe de 2,6 % sur 15 ans après de la Société générale (800 000 €)

2015 : taux fixe de 1,7 % sur 15 ans après du crédit mutuel (400 000 €)

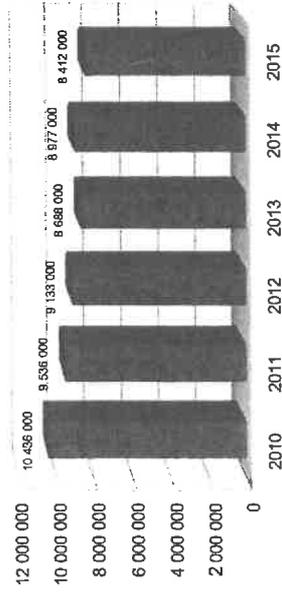
2015 : taux zéro auprès de la CDC dans le cadre du préfinancement du FCTVA (166 707 €)

b) L'encours de la dette

Un encours de dette maîtrisé :

En 2015, l'encours de la dette de la commune est de 662 € par habitant.

En 2014, l'encours moyen des communes de même strate est de 958 € par habitant (sources comptes des communes)



c) Le ratio Klopfer : le ratio de capacité de désendettement :

	2012	2013	2014	2015
1 Dépenses réelles de fonctionnement	16 360 626,63	17 049 501,96	17 768 011,15	18 463 455,86
2 Recettes réelles de fonctionnement	19 934 458,20	21 012 278,17	20 530 991,71	21 198 235,32
3 Epargne brute (2-1)	3 573 831,57	3 962 776,21	2 762 980,56	2 734 779,46
4 Encours de la dette	9 132 566,00	8 687 836,01	8 976 903,23	8 411 714,05
5 Capacité de désendettement (4)/(3)	2,56	2,19	3,25	3,08

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours en y affectant la totalité de son épargne brute. Pour rappel, la capacité de désendettement des villes de même strate que Tarnos s'élevait à 6 années.

II - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA MISSION D'ACTION CULTURELLE

DEPENSES : 91 394 €



RECETTES : 92 393 €



Les dépenses 2015 de la Mission d'Action culturelle se sont élevées à : 91 394,12 €
 Les recettes 2015 de la Mission d'Action culturelle se sont élevées à : 92 392,88 €
 soit un excédent de 998,76 € qui a été reporté sur l'exercice 2016 lors du vote du budget (reprise anticipé du résultat).

III - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU LOTISSEMENT BERTIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Stock 2014	554 040 €	Vente terrain	162 696 €
Ecriture vente	162 696 €	Ecritures stock au 31/12/2015	554 040 €
Total	716 736 €	Total	716 736 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Ecritures de stock au 31/12/2015	554 040 €	Ecritures de stock au 31/12/2015	554 040 €
Remboursement emprunt	162 000 €	Remboursement emprunt	162 000 €
Total	716 040 €	Total	716 040 €

En 2015, un lot a été vendu à l'OPH 40 pour la construction du FJT pour un montant de 162 696 € (lot n°1).

Suite à cette vente le prêt relais a fait l'objet d'un remboursement partiel à hauteur de 162 000 €.

Au 01/01/2015 le stock relatif aux terrains du lotissement était de 554 040 €, au 31/12/2015 le stock était de 391 344 €.

A la clôture de l'exercice 2015, il reste 6 parcelles disponibles.

Le résultat de clôture du budget du lotissement est de : + 6 655,52 €.

IV – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU POLE BERTIN

V-LES ANNEXES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Informations financières essentielles à annexer au compte administratif selon les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe.

DÉPENSES

Charges à caractère général	82 397
Autres charges	9 435
charges financières	66 205
Charges exceptionnelles	984
Amortissements	196 327
TOTAL	355 348

RECETTES

Remboursement assurance	14 283 €
Participation communale	105 000 €
Revenus des loyers	131 034 €
Revenus des charges	31 664 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	373 654 €

- 1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune ; les ratios
- 2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.
- 3) la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune.
- 4) la liste des organismes pour lesquels la commune détient une part de capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 €.
- 5) le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune.
- 6) la liste des délégataires de service public.
- 7) le tableau des acquisitions et cessions immobilières.
- 8) état des engagements financiers de la commune envers l'EPFL

L'excédent de la section de fonctionnement 2015 (écritures réelles + écritures d'ordre) est de : 18 305,80 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Intervention sur ascenseur	6 100 €
Remboursement du capital dette	121 264 €
Déficit d'investissement reporté	2 625 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	221 662 €

RECETTES

Excédent de fonctionnement 2014	8 473 €
Caution	3 000 €
Amortissements	196 327 €
TOTAL	207 800 €

Le déficit de la section d'investissement 2015 (écritures réelles + écritures d'ordre) est de : - 13 862,64 €.

Soit un résultat global de l'exercice de : + 4 443,16 €

1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios.

Evolution des ratios communaux de 2013 à 2015 :

RATIOS 2013 - 2015					
Informations financières - Ratios					
Ratios	TARNOS CA 2013	TARNOS CA 2014	TARNOS CA 2015	POPULATION	TARNOS CA 2015
1	1 404	1 449	1 454	12 141 hab	12 700 hab
2	571	580	608		
3	1 731	1 626	1 669		
4	307	319	122		
5	716	732	662		
6	132	118	84		
7	57,21%	57,02%	58,05%		
8	98,73%	98,44%	98,32%		
9	85,64%	91,47%	92,44%		
10	17,73%	19,04%	7,30%		
11	41,35%	43,72%	39,66%		

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant, les ratios 7 à 10 en pourcentage.

Ratio 2 : montant perçu au compte 73111

Ratio 7 : dépenses de personnel = dépenses du chapitre 012 diminuées des recettes perçues au 6419.

Ratio 8 : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : indicateur général de la pression fiscale : rapport entre le produit des 3 taxes (TH TF TFNB) et le potentiel fiscal (somme que produiraient les 3 taxes si on appliquait aux bases communales le taux moyen d'imposition).

Ratio 9 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Ratio 10 : effort d'équipement de la collectivité.

Ratio 11 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Comparaison entre les ratios de la commune et les ratios moyens des communes de même state :

Informations financières - Ratios		TARNOS CA 2015	MOYENNE DE LA STRATE 2014 - 2013**
Ratios	POPULATION	12 700 hab	10 000 à 20 000 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 454	1 224
2	Produit des impositions directes / population	608	516
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 669	1 337
4	Dépenses d'équipement brut / population	122	321
5	Encours de la dette / population	662	958
6	Dotations globales de fonctionnement / population	84	227
7	Dépenses de personnel ** / Dépenses réelles de fonctionnement	58,05%	53,98%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	98,32%	
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	92,44%	90,20%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	7,30%	29,80%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	39,66%	71,62%

*chiffres 2014 sources « les comptes des communes »

** chiffres 2013 sources DSDU rapport de l'Association des Finances Locales

2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.

	PREVU 2015	REALISE 2015
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS	128 723,00	128 723,00
520 INTERVENTIONS SOCIALES	10 000,00	10 000,00
C.O.S	300,00	300,00
Contrôle judiciaire du Pays Basque A.C.I.P.B	103 056,00	103 056,00
F.J.T.T	11 594,00	11 594,00
F.J.T.T-Prog local de l'habitat	100,00	100,00
PARALYSES DE FRANCE	300,00	300,00
SECOURS CATHOLIQUE	150,00	150,00
SECOURS POPULAIRE DAX	300,00	300,00
SECOURS POPULAIRE COTE BASQUE	170,00	170,00
INDECOSA	150,00	150,00
M.R.A.P	153,00	153,00
France CUBA	800,00	800,00
BANQUE ALIMENTAIRE	150,00	150,00
A.P.A.J.H.	250,00	250,00
AD PEP 40 Pupilles de l'enseignement	150,00	150,00
Enseignement des enfants malades	100,00	100,00
Parents et amis de Malignon	100,00	100,00
Alliance 64	120,00	120,00
SOS famille Emmatus	300,00	300,00
Handiplage	300,00	300,00
HANDI LOISIRS 104	180,00	180,00
Chœur Landes Emplois solidarité	34 250,00	34 350,00
025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	30 000,00	30 000,00
COMITE DES FETES	500,00	500,00
CLUB DES ANES BARTHES	1 000,00	1 000,00
A.C.C.A	0,00	0,00
A.C.C.A Projet (ongles/soins/pépés en classe remis)	600,00	600,00
RENCONTRE AMITE + PYRAMIDE	300,00	300,00
AMS DELA RESISTANCE - ANACR	0,00	0,00
LES AMIS DE KARL MARX	RESERVE	0,00
MOIS JEUX	100,00	100,00
Comité pour le dév. du concours de la déportation	500,00	500,00
Société Nationale de Sauvetage en mer	150,00	150,00
ADFI (asso défense famille et individu)	RESERVE	0,00
VAL D'ADOUR MARITIME	700,00	700,00
PESCADOUS DES LACS	250,00	250,00
ASAL LA PLAINE	150,00	150,00
COQUELICULTURE	37 200,00	37 200,00
60- FAMILLE	37 100,00	37 100,00
TRAIT D'UNION	100,00	100,00
PRISAC ADOUR	450,00	450,00
114 PROTECTION CIVILE	450,00	450,00
PREVENTION ROUTIERE	RESERVE	0,00
ASSO. LOCALE DE PROTECTION CIVILE ADPC 40	PREVU 2015	REALISE 2015
	25 640,00	20 360,00
20 ENSEIGNEMENT	10 000,00	4 800,00
<i>Subventions Voyages Scolaires</i>	0,00	1 632,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	0,00	1 824,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES		
Coopérative scolaire MATERNELLE J. JAURES	880,00	880,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	1 760,00	1 760,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET	1 760,00	1 760,00
Coopérative scolaire O. DUBOY	880,00	880,00
Coopérative scolaire CH. DURROTY	880,00	880,00
Coopérative scolaire R. LASPLACETTES	880,00	880,00
Coopérative scolaire D. POUEY/MDOU	1 560,00	1 540,00
FOYER SOCIO EDUC. LANGEVIN/WALLON	5 000,00	5 000,00
333 PRESERVATION MILIEU NATUREL	700,00	700,00
HEGALALDIA	700,00	700,00
90 INTERVENTION ECONOMIQUE	110 000,00	110 000,00
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	95 000,00	95 000,00
C.B.E. Animation Pôles de Coopération	10 000,00	10 000,00
INTERSTICE (aide à l'insertion)	5 000,00	5 000,00
33 ACTION CULTURELLE	23 450,00	23 450,00
CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	8 700,00	8 700,00
ACI GASCONHA PRIX LITTERAIRE	500,00	500,00
CHŒUR E. BONNAL	1 000,00	1 000,00
CERCLE DES AMIS DE L'ART	600,00	600,00
LA LOCOMOTIVE	12 500,00	12 500,00
AEOLIA Asso d'éducation populaire	150,00	150,00
40 ASSOCIATIONS SPORTIVES	105 000,00	105 000,00
A.S.T	37 550,00	37 550,00
A.S.T Projets Aérobie Championnat Régional	250,00	250,00
B.T.S	27 000,00	27 000,00
ECOLE DE RUGBY	2 000,00	2 000,00
SICSBT	25 650,00	25 650,00
TENNIS CLUB LA PALIBE	1 200,00	1 200,00
V.C.T.	6 000,00	6 000,00
Projet Essor	2 000,00	2 000,00
RANDO ET TOURISME	200,00	200,00
ASCT Tennis	700,00	700,00
AMICALE DES BARTHES (ALTB)	1 500,00	1 500,00
AEROFITS	250,00	250,00
Sud-Ouest Aikido	100,00	100,00
TREC	150,00	150,00
TREC PROJET	350,00	350,00
DISC GOLF	100,00	100,00
NOUVELLES DEMANDES 2014	450,00	450,00
ALCOOL ASSISTANCE LANDES	150,00	150,00
LES BASCOS	150,00	150,00
LA CHAINE LANDAISE	150,00	150,00
Les éleveurs du Seignanx	1 000,00	1 000,00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	PREVU 2015	REALISE 2015
Reserve 2015	5 337,00	1 074,00
Reserve attente dossier	2 437,00	
ASS EUROPEENNE DES HANDICAPES	2 900,00	250,00
ASS ISOPA		150,00
MESURES AVENTURE FEP		100,00
AMCALE DE CHATEAUBRANT		150,00
CCAS LIVRES SOLIDARITE LOCALE		124,00
Espace Niemeyer	150,00	0,00
Concours travail de mémoire	500,00	300,00

3) PRÉSENTATION AGRÉGÉE DES RÉSULTATS

COMMUNE DE TARNOS - CA 2015		IV - ANNEXE		IV
PRESENTATION AGREEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		C3.5		C3.5
C3.5 - PRESENTATION AGREEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES				
1 - BUDGET PRINCIPAL				
SECTION	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés	
INVESTISSEMENT	7 074 101,00	494 100,00	707 950,81	
DEPENSES	3 873 050,19		452 204,06	
RECETTES	3 201 049,81			
FONCTIONNEMENT	20 836 350,00		479 867,18	
DEPENSES	20 826 350,00		468 368,11	
RECETTES	21 232 719,11			
2 - BUDGETS ANNEXES				
POLE DES SERVICES BERTIN				
SECTION	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés	
INVESTISSEMENT	245 300,00			
DEPENSES	267 706,86			
RECETTES	22 406,86			
FONCTIONNEMENT	416 000,00			
DEPENSES	385 848,53			
RECETTES	416 000,00			
MISSION D'ACTION CULTURELLE				
SECTION	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés	
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT	102 452,00			
DEPENSES	102 452,00			
RECETTES				
LOTSSEMENT BERTIN				
SECTION	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés	
INVESTISSEMENT	722 695,00			
DEPENSES	716 040,48			
RECETTES	722 695,00			
FONCTIONNEMENT	723 392,00			
DEPENSES	716 738,48			
RECETTES	723 392,00			
3 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES				
(avant la neutralisation des flux rétrogrades)				
SECTION	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés	
INVESTISSEMENT	8 039 097,00	494 100,00	707 950,81	
DEPENSES	6 039 097,00		452 204,06	
RECETTES	6 248 312,82			
FONCTIONNEMENT	22 889 194,00		479 867,18	
DEPENSES	22 086 164,00		468 368,11	
RECETTES	22 475 502,20			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	30 106 251,00	494 100,00	1 197 617,99	
TOTAL GENERAL DES RECETTES	30 106 251,00		14 088,06	

4) La liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERP (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00

b) a une garantie d'emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
OPDHLM	Office public HLM	
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat	
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	

c) a versé une ou plusieurs subventions pour un montant total supérieur à 75 000 €

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS TARNOSIENS	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	115 223
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	112 000

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

COMMUNE DE TARNOS - CA 2015

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT IV

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Taux actu-riel	Tx	Index	Taux actu-riel			Intérêts	Capital
Totaux généraux					10 481 101,17	6 318 191,37										186 903,04	430 873,71	
Autres que collec. ou étab. pub.					837 860,00	817 733,72										16 234,80	19 711,28	
CBE	2014	C	POLE DE COOPER.	CAISSE D'EPARGN	537 800,00	517 768,70	20 an(s)	M			3,10			3,10		16 264,00	19 711,28	
Totaux pour les empr. contractés pour des opé. de log.					9 912 802,17	6 400 493,25										146 619,85	341 164,43	
OPDHLM	1976	C	LA CROIX 1° TRAN	CDC	733 904,81	0,00	40 an(s)	A			3,35			0,00		1 131,11	33 765,84	
OPHLM	1980	C	LA CROIX 1° TRAN	CDC	5 235,72	254 07,37	en(s)	A			3,60			0,00		17,97	243,23	
OPDHLM	1977	C	LA CROIX 2° TRAN	CDC	483 704,22	22 997,90	40 an(s)	A			3,60			0,00		1 827,08	22 198,61	
OPDHLM	1977	C	LA CROIX 1° TRAN	CDC	33 233,88	1 972,19	40 an(s)	A			3,55			0,00		89,33	1 823,00	
OPDHLM	1978	C	LA CROIX 3° TRAN	CDC	541 651,28	50 994,64	40 an(s)	A			3,60			0,00		2 698,70	24 028 18	
OPDHLM	1978	C	LA CROIX I	CDC	154 718,20	12 113,80	40 an(s)	A			3,35			0,00		568,91	5 763,97	
SA COLIGNY	1988	C	37 LOGEMENTS CA	CDC	1 247 437,87	540 308,86	37 an(s)	A			2,27			0,00		20 085 25	45 967,46	
SA COLIGNY	1990	C	37 LOGEMENTS CA	CDC	26 150,15	15 253,30	34 an(s)	A			2,77			0,00		291,43	978,72	
COLIGNY	1994	C	LES OYATS 2° TRA	CDC	1 896 032,72	837 957,22	35 an(s)	A			2,55			0,00		22 172,42	89 880,21	
COL	1997	C	38 LOGEMENTS CE	CDC	104 947,26	86 371,51	35 an(s)	A			3,45			0,00		1 720,20	3 846,78	
COL	1998	C	DOUS HAOUS	CREDIT FONCIER	7 900,04	0,00	15 an(s)	A			5,00			0,00		10,05	200,96	

5) Tableau de l'encours des emprunts garantis

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

COMMUNE DE TARNOS - CA 2015

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT IV

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Taux actu-riel	Tx	Index	Taux actu-riel			Intérêts	Capital
COLIGNY	1986	C	LOGEMENT CENTR	CDC	325 618,96	196 480,74	32 an(s)	A			3,05			0,00		4 291,78	12 861,43	
SA COLIGNY	2012	C	20 LOGEMENTS CE	CDC	595 222,04	638 468,88	32 an(s)	A			3,45			0,00		21 808,00	53 778,48	
SA COLIGNY	1987	C	13 LOGEMENTS CA	CDC	1 183 083,71	494 018,25	37 an(s)	A			1,77			0,00		23 171,84	45 654,27	
COL	1998	C	14 LOGEMENTS AV	CDC	34 059,21	20 485,70	32 an(s)	A			2,45			0,00		478,95	1 320,24	
OPDHLM	1978	C	LA CROIX 2° TRAN	CDC	18 791,33	2 138,88	40 an(s)	A			3,55			0,00		80,84	1 030,18	
OPDHLM	1979	C	LA CROIX 3° TRAN	CDC	20 876,58	3 535,40	40 an(s)	A			3,55			0,00		119,39	1 257,70	
OPDHLM	1978	C	LA CROIX 1° TRAN	CDC	7 681,61	737,20	40 an(s)	A			3,60			0,00		38,14	348,66	
OPDHLM	1981	C	LA CROIX 1° TRAN	CDC	87 320,83	12 949,04	40 an(s)	A			3,80			0,00		537,18	2 372,47	
OPDHLM	1981	C	LA CROIX 2° TRAN	CDC	32 899,31	5 108,74	40 an(s)	A			3,80			0,00		216,83	917,26	
OPDHLM	1981	C	LA CROIX 2° TRAN	CDC	53 008,52	11 807,80	40 an(s)	A			3,60			0,00		496,78	2 101,37	
COL	2000	C	CORSIERS PLA	CDC	487 508,97	320 618,23	32 an(s)	A			2,95			0,00		6 851,40	15 272,37	
COL	2000	C	CORSIERS PLA TS	CDC	154 878,51	106 319,28	32 an(s)	A			2,55			0,00		2 291,71	5 471,34	
COL	2004	C	PETIT JEAN PLUS	CDC	206 289,20	173 583,21	35 an(s)	A			2,45			0,00		3 818,83	5 262,20	
COL	2004	C	PETIT JEAN PLUS	CDC	98 883,00	90 184,17	50 an(s)	A			2,45			0,00		2 018,91	1 452,45	
COL	2004	C	PETIT JEAN PLA I	CDC	12 324,00	9 628,60	35 an(s)	A			1,95			0,00		172,80	328,47	
COL	2004	C	PETIT JEAN PLA I F	CDC	7 772,00	6 895,48	50 an(s)	A			1,95			0,00		120,96	135,96	

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

COMMUNE DE TARNOS - CA 2015

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Taux actuel	Tx	Index	Taux actuel			Intérêts	Capital
COL	2007	C	GOYA PLAI	CDC	106 313,32	92 223,70	35 an(s)	A			2,25			0,00			1 666,24	2 538,16
COL	2007	C	GOYA PLAI	CDC	55 071,04	51 691,86	50 an(s)	A			2,25			0,00			907,88	792,70
COL	2008	C	MITCHELL ARGH-ZA	CDC	615 792,00	561 148,25	40 an(s)	A			2,05			0,00			10 130,48	12 156,11
COL	2008	C	MITCHELL ARGH-ZA	CDC	94 286,00	88 977,35	40 an(s)	A			1,05			0,00			450,45	1 479,78
COL	2013	C	VILLA HORTENSIA	CDC	86 622,00	85 967,30	40 an(s)	A			1,55			0,00			701,51	1 394,46
COL	2013	C	VILLA HORTENSIA	CDC	42 213,00	40 951,51	50 an(s)	A			1,55			0,00			437,30	654,32
COL	2013	C	VILLA HORTENSIA	CDC	81 042,00	76 365,03	40 an(s)	A			2,35			0,00			1 478,28	1 414,07
COL	2014	C	FJT2 8PLA I 40 ANS	CDC	303 660,00	302 996,00	40 an(s)	A			0,80			0,80			0,00	0,00
COL	2014	C	FJT2 8 PLAI 50 ANS	CDC	145 929,00	145 823,00	50 an(s)	A			0,80			0,80			0,00	0,00
COL	2015	C	CLAIR DE LUNE II	CDC	90 177,40	90 177,40	50 an(s)	A			1,60			1,60			0,00	0,00
COL	2014	C	CLAIR DE LUNE III	CDC	178 629,35	178 629,35	40 an(s)	A			1,60			1,60			0,00	0,00
COL	2015	C	CLAIR DE LUNE II	CDC	6 776,13	6 776 13	50 an(s)	A			0,80			0,80			0,00	0,00
COL	2014	C	CLAIR DE LUNE III	CDC	52 484,99	52 484,99	40 an(s)	A			0,80			0,80			0,00	0,00
COL	2015	C	CLOS DU BOIS 1P	CDC	97 787,72	97 787,72	40 an(s)	A			0,80			0,80			0,00	0,00
COL	2015	C	CLOS DU BOIS 1P	CDC	41 864,67	41 864,67	40 an(s)	A			0,80			0,80			0,00	0,00
COL	2015	C	CLOS DU BOIS 1P	CDC	61 962,78	61 962,78	40 an(s)	A			1,60			1,60			0,00	0,00

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

COMMUNE DE TARNOS - CA 2015

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Taux actuel	Tx	Index	Taux actuel			Intérêts	Capital
COL	2015	C	CLOS DU BOIS 1P	CDC	43 887,71	43 827,71	40 an(s)	A			1,60			0,00			0,00	0,00

8) Etat des engagements financiers de la commune envers L'EPFL

ACQUISITIONS RÉALISÉES	ECHANCES DES PORTAGES FINANCIERS									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
VENDEURS										
POMMARES	650 000 €	130 000 €	10 000 €							
DUPRAT	270 000 €	40 500 €	40 500 €	108 000 €						
D'ENCAUSSE DE GANTIES	600 000 €	90 000 €	90 000 €	240 000 €						
LA SABLIERE	357 500 €	71 500 €	71 500 €	143 000 €						
LAGARDE	450 000 €		67 500 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	180 000 €		
	2 327 500 €	332 000 €	212 000 €	599 500 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	180 000 €		

6) la liste des délégataires de service public

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement

7) le tableau des acquisitions et cessions immobilières

BILAN ACQUISITIONS ET CESSIENS IMMOBILIÈRES
2015

Actes passés par la Commune de Tarnos avec	Date de l'acte / publication au service de le publicité foncière	Portage EPFL	Prix	Désignation cadastrale	Nature	Destination initiale/utilisation
ACQUISITION DESCLAUX ROTHERS	Axe du 2 juillet 2015 Publication le 24 juillet 2015	Fin du portage	370 847 €	1) lieu-dit « Moura » : AB 221, 222, 263, 287, 288, 289, 290, 291, 293, 1028, 431, 1030, 433, 435, 1031, 1033, (36 456m²) 2) lieu-dit « Luc de Jobel » : AB n°34	1) parcelles agricoles et forestières en zone Np /Uhp1/Ao 2) bois en zone Np 3) maison à usage d'habitation autour zone No 4) bois en zone Np	Réserve foncière
CESSION OPH40	Axe du 9 septembre 2015, Publication le 16 octobre 2015	non	Cession au prix de 169 718,40€	3) AB n°269, 275, 276 4) lieu-dit « la palibe » : AC n°158 et 159 AL n°581 (3 462 m²)	Uti	Construction du FFT

Tarnos

détail des rôles supplémentaires et complémentaires au titre de 2015

nature	montant	paiement
rôle complémentaire taxe d'habitation 2015	2 425	décembre
rôle complémentaire taxe foncière 2015	157 215	décembre
rôle complémentaire taxe d'habitation 2015	4 340	mois 13
rôle supplémentaire taxe foncière 2014	5 499	avril
rôle supplémentaire taxe d'habitation 2014	16 768	juin
rôle supplémentaire taxe foncière 2014	478	octobre
rôle supplémentaire taxe d'habitation 2014	259	décembre
rôle supplémentaire taxe foncière 2014	418 953	décembre



PLAN VELO

ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO A TARNOS

Réseau cyclable utilitaire

Aménagements complémentaires au réseau

Services complémentaires au réseau

Promotion de l'usage du vélo en ville

OBTENIR DES CO FINANCEMENTS SUR LES ACTIONS DU PLAN VELO

PLAN VELO

ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO A TARNOS

Réseau cyclable utilitaire

Aménagements complémentaires au réseau

Services complémentaires au réseau

Promotion de l'usage du vélo en ville

EMPIRE 01

REDECOUVERTE DE LA VILLE

REHABILITER

VIVRE ENSEMBLE

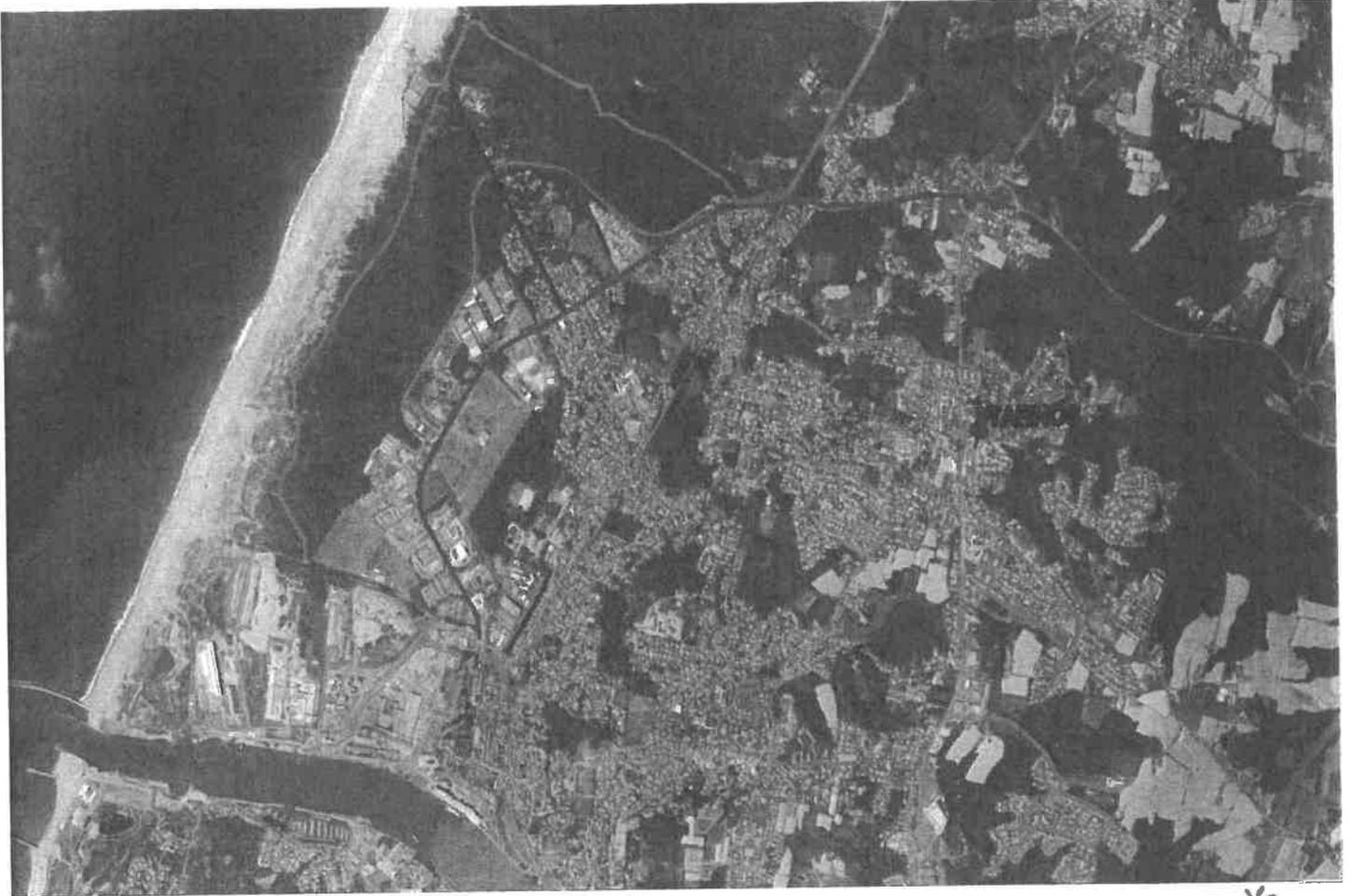
DE PRATIQUES QUALITATIVES

ESPACES PROGRES

21 806 m



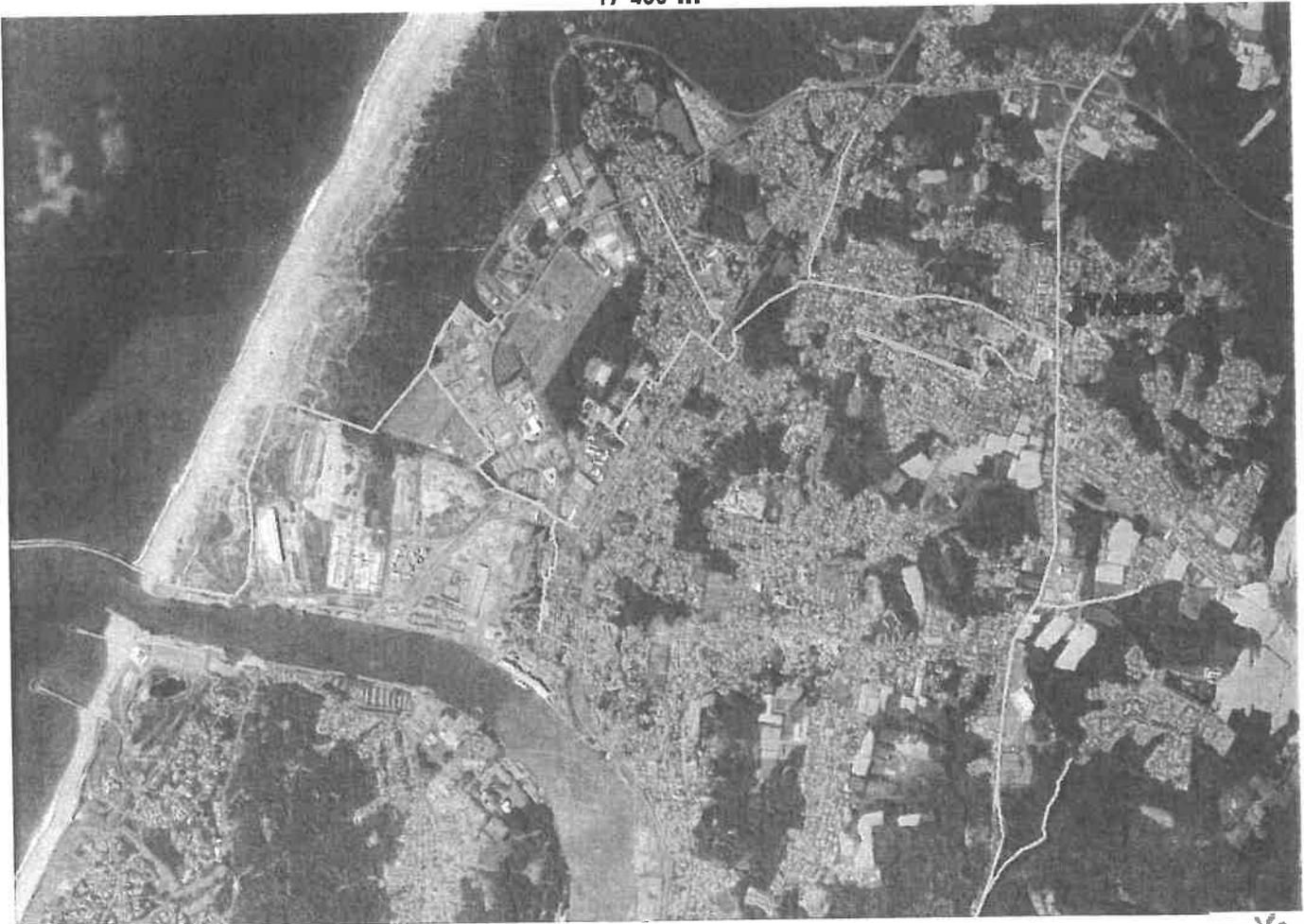
21 806 m



— Bandes cyclables 4 775 m

PLANVelo 

17 460 m



PLANVelo 

17 460 m



Bandes cyclables 11 546 m

PLAN V.F.O.



39 266 m



Aménagements existants 21 806 m

PLAN V.F.O.



39 266 m



Bandes cyclables existantes 4 775 m

Bandes cyclables projetée 11 546 m

PLAN VFC



39 266 m



Aménagements existants 21 806 m

PLAN VFC



PLAN VELO

ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO A TARNOS

Réseau cyclable utilitaire

Aménagements complémentaires au réseau

Services complémentaires au réseau

Promotion de l'usage du vélo en ville

EMPLOI

RECOUVERTE DE LA VILLE

DE LA VILLE

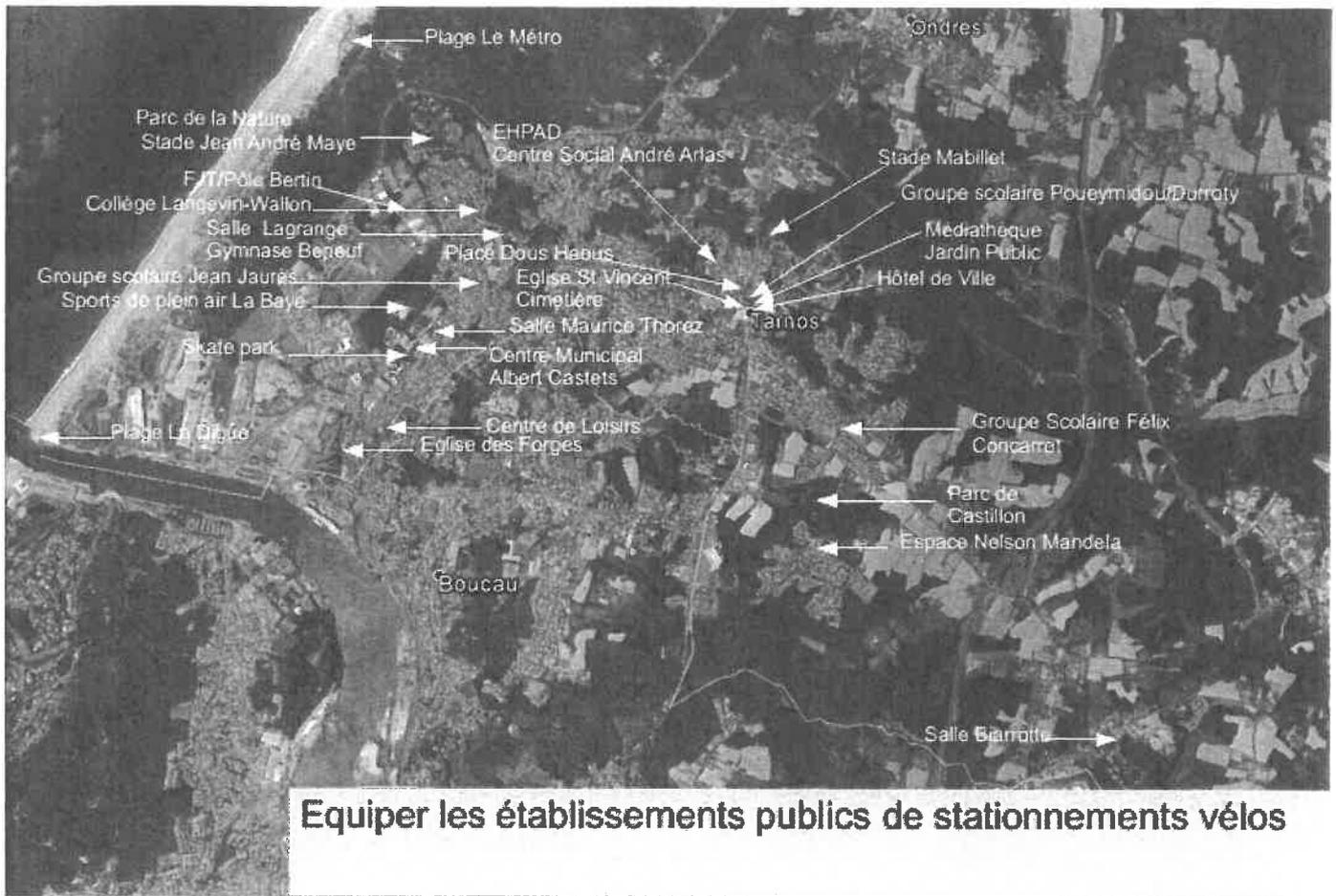
VIVRE ENSEMBLE

UN ENSEMBLE DE MAINTIEN

PARA LA FACILITE

AIRES DE STATIONNEMENT VELOS





Insérer dans la ville une signalétique vélo



PLAN VELO

ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO A TARNOS

Réseau cyclable utilitaire

Aménagements complémentaires au réseau

Services complémentaires au réseau

Promotion de l'usage du vélo en ville

EMPH 01

REDECOUVERTE DE LA VILLE

BIEN ÊTRE

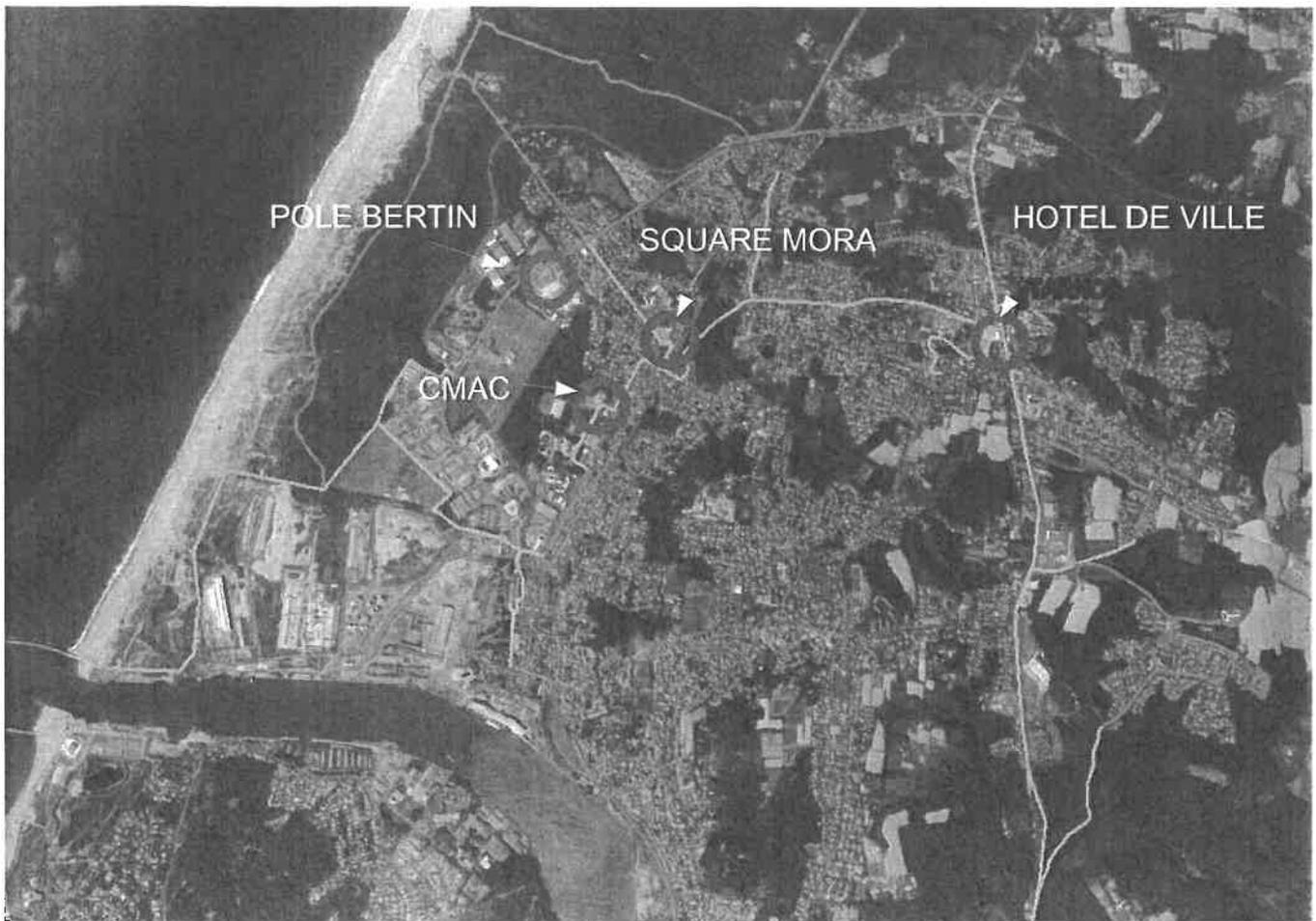
VIVRE ENSEMBLE

LES BOUTS DU TERRITOIRE

ENJEUX PRINCIPAUX

STATIONS PRET DE VELOS





Aménagements existants 20 806 m

PLAN VELO

PLAN VELO

ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO A TARNOS

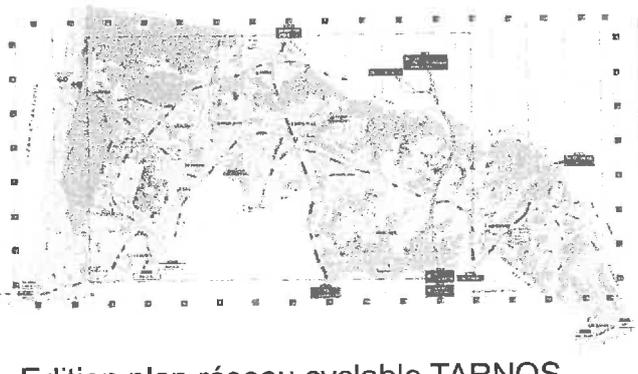
Réseau cyclable utilitaire

Aménagements complémentaires au réseau

Services complémentaires aux réseaux

Promotion de l'usage du vélo en ville

COMMUNICATION ET ACTIONS AUTOUR DE L'USAGE DU VELO EN VILLE



Edition plan réseau cyclable TARNOS



Poursuivre les actions auprès
des scolaires



Exemplarité : proposer aux agents communaux
de se déplacer en vélo sur les courtes distances